



HAL
open science

Le travail de Florus de Lyon sur la prédestination : un état de la documentation conservée

Pierre Chambert-Protat

► To cite this version:

Pierre Chambert-Protat. Le travail de Florus de Lyon sur la prédestination : un état de la documentation conservée : Avec un dossier d'extraits patristiques resté inédit. Pierre Chambert-Protat; Jérémy Delmulle; Warren Pezé; Jeremy C. Thompson. La Controverse carolingienne sur la prédestination : histoire, textes et manuscrits, pp.169-220, 2018, 10.1484/M.HAMA-EB.5.114751 . halshs-01631456

HAL Id: halshs-01631456

<https://shs.hal.science/halshs-01631456>

Submitted on 25 Aug 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Version d’auteur destinée à la plateforme HAL-SHS <[halshs-01631456](https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01631456)>. Merci de citer la version publiée dans P. Chambert-Protat, J. Delmulle, W. Pezé, Jeremy C. Thompson (dirs.), *La Controverse carolingienne sur la prédestination : histoire, textes, manuscrits*, Turnhout, 2018 (Haut Moyen Âge, 32), p. 169–220 (DOI : [10.1484/M.HAMA-EB.5.114751](https://doi.org/10.1484/M.HAMA-EB.5.114751)).

Le travail de Florus de Lyon sur la prédestination

*Un état de la documentation conservée,
avec un dossier d’extraits patristiques resté inédit*

Pierre CHAMBERT-PROTAT

Le diacre Florus, né au début du IX^e siècle et mort probablement en 860 ou 861, a vécu et travaillé toute sa vie à Lyon. De son vivant il était célèbre auprès de ses contemporains, aussi bien pour la qualité de son travail que pour celle de sa bibliothèque¹. Or, si les siècles ont rapidement oublié le nom de Florus, ils ont été miraculeusement cléments pour sa bibliothèque, puisqu’une cinquantaine de ses livres se trouvent toujours à Lyon même et dans les fonds de toute l’Europe. C’est ainsi, grâce à ses « manuscrits personnels » eux-mêmes, que Célestin Charlier a achevé au milieu du XX^e siècle de révéler en Florus de Lyon la figure d’un grand intellectuel carolingien². Le Florus impliqué dans la querelle sur la prédestination, à partir du début des années 850 et vraisemblablement jusqu’à sa mort quelques années plus tard, est exemplaire de cette situation exceptionnelle dans les sciences philologiques : la présente communication voudrait le souligner, et faire valoir les éléments et la démarche originaux que permet cette même situation.

1. Je paraphrase ici l’opinion de Wandalbert de Prüm, dans la lettre-dédicace à Otric de son martyrologe en vers (E. DÜMMLER éd., *MGH Poet.* 2, 1884, p. 569). Ce que nous savons ou pouvons reconstituer de la vie de Florus est récapitulé par K. ZECHIEL-ECKES au début de sa monographie : *Florus von Lyon als Kirchenpolitiker und Publizist. Studien zur Persönlichkeit eines karolingischen « Intellektuellen » am Beispiel der Auseinandersetzung mit Amalarius (835–838) und des Prädestinationsstreits (851–855)*, Stuttgart, 1999 (*Quellen und Forschungen zum Recht im Mittelalter*, 8.).

2. C. CHARLIER, « Les manuscrits personnels de Florus de Lyon et son activité littéraire », dans *Mélanges Emmanuel Podechard. Études de sciences religieuses offertes pour son éméritat au doyen honoraire de la faculté de théologie de Lyon*, Lyon, 1945, p. 71–84 ; IDEM, « La Compilation augustinienne de Florus sur l’Apôtre : sources et authenticité » dans *Revue bénédictine* (dorénavant *RBen*) 57 (1947), p. 132–186. Sa découverte couronnait les pressentiments d’A. WILMART, S. TAFEL et E.A. LOWE, et les éléments qu’ils apportèrent dans plusieurs publications des années 1920–1930.

I. ÉTAT DE LA DOCUMENTATION

Lorsqu'on parle des textes par lesquels Florus de Lyon s'est impliqué dans la querelle sur la prédestination, on pense généralement à ses (quatre ou) cinq traités³ :

automne 851 ou hiver 851–852	<i>Libellus aduersus cuiusdam uanissimi hominis, qui cognominatur Iohannes, ineptias et errores de praedestinatione et praescientia diuina et de uera humani arbitrii libertate</i>	<i>adu. Ioh.</i>
début 852	<i>Responsio ad interrogationem cuiusdam de praescientia uel praedestinatione diuina, et de libero hominis arbitrio⁴</i>	<i>resp.</i>
été 852	<i>Libellus de tribus quibusdam epistolis uenerabilium episcoporum, quid de earum sensu et assertionibus iuxta catholicae ueritatis regulam sentiendum sit</i> <i>Absolutio cuiusdam quaestionis de generali per Adam damnatione omnium, et speciali per Christum ex eadem ereptione electorum</i>	<i>trib. epist.</i> <i>absol.</i>
entre mai 853 et janvier 855	<i>Libellus de tenenda immobiliter Scripturae ueritate, et sanctorum orthodoxorum Patrum auctoritate fideliter sectanda</i>	<i>ten. uerit.</i>

Il s'agit là des traités polémiques. Cette partie « noble » du travail de Florus sur la prédestination, la plus originale et celle qui intéresse le plus le théologien et l'historien des idées, a largement accaparé l'attention, depuis l'édition *princeps* de 1610 jusqu'à la thèse d'habilitation de Klaus Zechiel-Eckes sur le Florus polémiste⁶. Mais il ne s'agit en réalité que de la partie émergée de l'iceberg : les textes produits autour de la cathédrale de Lyon, sur la question de la prédestination et dans le contexte de la querelle, se montent rapidement, on va le voir, à une petite douzaine d'items.

Mais le fait devient intéressant surtout quand on regarde la tradition manuscrite de ces textes. Derrière la multiplicité des œuvres, l'exercice révèle en effet l'étroitesse et la cohésion de la documentation manuscrite, une documentation de première main remarquablement bien conservée. Pour le constater, je propose une méthode on ne peut plus simple : elle consiste à partir d'une de nos œuvres lyonnaises, d'en chercher le témoin manuscrit le plus lyonnais, puis d'y chercher les œuvres sur la prédestination, dont on cherchera les autres manuscrits, et ainsi de suite. Un tel travail commence, exemplairement, par le manuscrit d'auteur des traités.

3. Les datations que je donne sont celles de ZECHIEL-ECKES, *Florus von Lyon...* (cité n. 1). Celui-ci a introduit dans son étude, pour désigner les traités de Florus sur la prédestination, des abréviations de forme « PRAE I », « PRAE II », etc. ; et ces abréviations ont été reprises par l'édition critique de ces traités, récemment parue sur la base des travaux du même chercheur : FLORVS LVGDVNENSIS, *Opera polemica*, ed. K. ZECHIEL-ECKES (†), ad impr. praep. E. FRAUENKNECHT, Turnhout : Brepols, 2014 (Corpus Christianorum Continuatio Mediaevalis, 260). Mais ces abréviations ne sont pas transparentes et contraignent à se reporter constamment à une table de concordance ; aussi, dans la liste qui suit, je préfère introduire des abréviations inspirées du système du *Thesaurus Linguae Latinae*. On citera ainsi plus aisément ces œuvres auxquels Florus a, selon sa coutume, donné des titres particulièrement longs. Sur la question des quatre ou cinq traités, la tradition éditoriale semble implicitement regarder l'*absol.* comme une sorte d'appendice du traité *trib. epist.* Pourtant rien, ni dans le manuscrit d'auteur ni dans les textes, ne justifie qu'on les rapproche plus étroitement que les autres ; je les considérerai donc comme deux œuvres distinctes. Klaus Zechiel-Eckes ne discute pas la question, et l'*absol.* est regrettamment absente de son édition des *Opera polemica* ; j'espère y remédier dans une publication future.

4. Il s'agit du texte plus connu sous le titre de *Sermo de praedestinatione*, qu'il a reçu de sa tradition indirecte. On reviendra plus loin sur la question du titre à lui donner.

5. Il faut distinguer le cas de la *resp.*, dont la tradition a été un peu chahutée ; les quatre autres, trouvés ensemble dans un même manuscrit qui devait s'avérer le manuscrit d'auteur, ont toujours été édités ensemble. On a longtemps cru que leur édition *princeps* était l'important recueil de G. MAUGUIN, *Vindiciae praedestinationis et gratia. Veterum Auctorum qui IX saeculo de praedestinatione et gratia scripserunt opera et fragmenta plurima*, Paris, 1650. En réalité, comme l'a signalé J.-L. QUANTIN dans un article récent (« Histoires de la grâce. "Semi-pélagiens" et "prédestinés" dans l'érudition ecclésiastique du XVII^e siècle », dans Th. WALLNIG, Th. STOCKINGER, I. PEPPER et P. FISKA [dirs.], *Europäische Geschichtskulturen um 1700 zwischen Gelehrsamkeit, Politik und Konfession*, Berlin, 2012, p. 327–359, en l'occurrence p. 335–336), l'édition *princeps* est antérieure de quarante ans : il s'agit d'un supplément à la Bibliothèque des Pères dont le projet, lancé par Marguerin de La Bigne, était désormais poursuivi par des théologiens parisiens : *Auctarii Bibliothecae Patrum et Auctorum Ecclesiasticorum tomus secundus*, Paris : [Compagnie du Navire], 1610.

6. Sa thèse comportait deux parties. La première a été publiée sous forme de monographie (*Florus von Lyon...* cité n. 1), tandis que la seconde a fini par donner lieu au volume d'édition critique également mentionné (CCCM 260).

Le manuscrit PARIS, BNF, lat. 2859

Le manuscrit-PARIS, BNF, lat. 2859 (que je désignerai par la lettre **P**) est constitué de trois unités codicologiques, toutes trois provenant du *scriptorium* de Florus à Lyon, mais originellement distinctes :

P¹	2v–60r 60v–72v	<i>trib. epist.</i> (manuscrit d’auteur ; témoin unique) <i>absol.</i> (manuscrit d’auteur ; témoin unique)
P²	73v–114r 114v–215v	<i>ten. uerit.</i> (manuscrit d’auteur ; témoin unique) <i>adu. Ioh.</i> (manuscrit d’auteur, autographe)
P³	216r–222r 222r–225v	<i>sermo pastoralis</i> Concilii Valentini A.D. 855 praefatio et canones I–VI

Ajoutons que le *trib. epist.*, l’*absol.* et le *ten. uerit.* y sont copiés par un proche collaborateur de Florus, puisqu’il s’agit de la main que Louis Holtz a appelée « B », dans son analyse de LYON, BM, 484, archétype d’une autre œuvre de Florus de Lyon, la grande *Expositio* augustinienne sur l’Apôtre⁷. Ces quelques indications montrent assez éloquemment pourquoi ce manuscrit peut-être regardé comme l’un des plus importants parmi toute la documentation personnelle de Florus que nous conservons.

La troisième unité codicologique est de facture plus simple que les deux autres : il s’agit d’un quaternion et un binion où les textes sont copiés, sans rubriques, dans une même encre et par une même main. Il s’agit là encore d’une production lyonnaise datable des années 855–860. Ils transmettent le *sermo pastoralis* faussement attribué à Gerbert d’Aurillac, qui ne nous intéresse pas pour la question présente⁸ ; puis la préface et les six premiers canons du concile de Valence (8 janvier 855), dont il sera question plus loin⁹.

Pour notre enquête présente, la piste des traités *trib. epist.*, *absol.* et *ten. uerit.* s’arrête, par la force des choses, à cet unique témoin. Mais nous pouvons suivre la piste de l’*adu. Ioh.* : de ce traité en effet nous avons deux autres témoins carolingiens. L’un des deux, PARIS, BNF, latin 12292, un manuscrit de Corbie, n’apporte pas de nouveaux textes lyonnais sur la prédestination. L’autre témoin est un manuscrit de la Reine Christine : CITTÀ DEL VATICANO, BAV, Reg. lat. 240. Outre l’*adu. Ioh.*, ce codex contient dans ses derniers feuillets une lettre (incipit « *Gratias omnipotenti Deo et uestrae sincerissimae dilectioni...* ») dont ce manuscrit est le témoin unique, et dont l’adresse est par malchance perdue parce qu’elle occupait les dernières lignes d’un feuillet qui a disparu¹⁰. Dans cette lettre, avant de répondre doctement à diverses

7. Le manuscrit LYON, BM 484 (414) + PARIS, BNF, Baluze 270, f. 72bis–73 nous en conserve la seconde moitié de l’archétype, partiellement autographe, exemplaire d’auteur, et derechef manuscrit de travail de Florus de Lyon : cf. L. HOLTZ, « Le manuscrit Lyon, BM 484 (414) et la méthode de travail de Florus », dans *RBen* 119/2 : *Florus de Lyon* (2009), p. 270–315. Sur l’*Expositio* elle-même, la bibliographie est abondante ; rappelons seulement l’article où la querelle d’attribution était récapitulée par A. WILMART (« La Collection de Bède le Vénérable sur l’Apôtre », dans *RBen* 38 [1926], p. 16–52) ; celui où la méthode de l’excerpteur était révélée par C. CHARLIER (« La compilation augustinienne... » *art. cit.*, cf. n. 2) ; plus récemment un article formant prolégomènes à l’édition critique, par L. DE CONINCK, B. COPPIETERS ‘T WALLANT et R. DEMEULENAERE, (« Pour une nouvelle édition de la compilation augustinienne de Florus sur l’Apôtre », dans *RBen* 119/2 : *Florus de Lyon* [2009], p. 316–335) ; et dans le présent volume, l’étude de S. BOODTS (« The reception of Saint Augustine in Florus of Lyons’s *Expositio epistolarum beati Pauli apostoli*. The section on Romans 7* », p. 147–167). L’édition critique de l’*Expositio* est en cours ; le troisième des quatre tomes a d’ores et déjà paru : FLORVS LVGDVNENSIS, *Expositio in epistolas beati Pauli ex operibus s. Augustini. Pars III : In epistolam secundam ad Corinthios. In epistolas ad Galatas, Ephesios et Philippenses*, éd. P.-I. FRANSEN, L. DE CONINCK, B. COPPIETERS ‘T WALLANT et R. DEMEULENAERE, Turnhout, 2011 (Corpus Christianorum Continuatio Mediaevalis 220B).

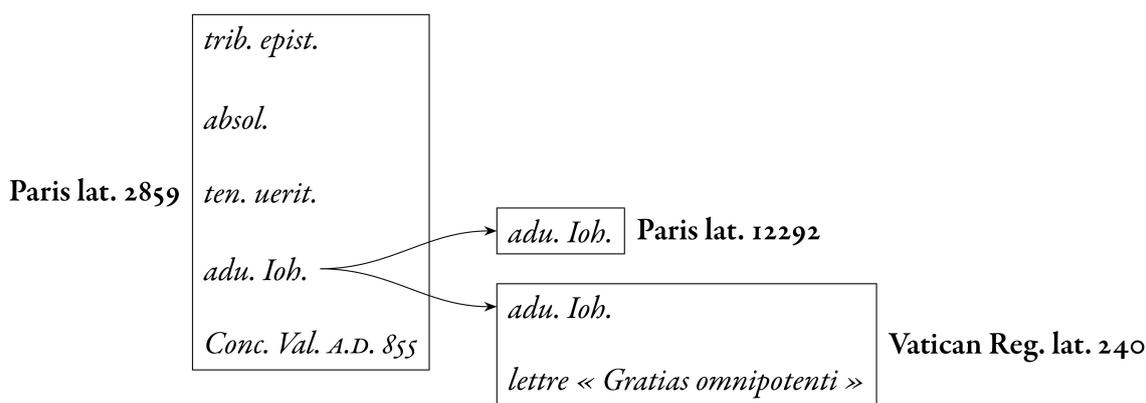
8. Je me contente donc de renvoyer à la grande étude de F. NUVOLONE, « Il “Sermo pastoralis” Pseudoambrosiano e il “Sermo Giberti philosophi pape urbis Romae qui cognominatus est Silvester de informatione Episcoporum”. Riflessione », dans M. TOSI (dir.), *Gerberto, scienza, storia e mito. Atti del Gerberti Symposium (Bobbio, 25–27 Luglio 1983)*, Bobbio, 1985 (Archivum Bobiense. Studia 2), p. 379–565.

9. Édité par W. HARTMANN, *MGH Conc.* 3, p. 351–357. Je néglige pour l’instant les autres témoins de ce texte, auquel sa nature canonique et conciliaire donne un statut à part ; cf. néanmoins les dernières pages de cette étude, et en annexe le Tableau 8 et le Tableau 9.

10. André WILMART croyait découvrir la lettre lorsqu’il l’édita : « Une lettre sans adresse écrite vers le milieu du IX^e », dans *RBen* 42 (1930), p. 149–162. En réalité, elle avait déjà été remarquée et publiée dans un excellent ensemble éditorial passé complètement inaperçu jusqu’à présent : Pier Francesco FOGGINI (ed.), *Ss. Patrum Opera Selecta De Gratia Dei Et Praedestinatione Sanctorum*, T. VI : *S. Ecclesiae Lugdunensis Seu S. Remigii Archiepiscopi Et Flori Diaconi Ecclesiae Lugdunensis Libri Quatuor De Gratia Et Praedestinatione. Accedunt Primi sex Canones Concilii Valentini III. : S. Prudentii Ep. Trecensis Recapitulatio Operis sui de Praedestinatione : FLORI Sermo de Praedestinatione : et Epistola ejusdem, ut videtur, FLORI, nunc primum edita*, 2 t., Romae : apud Marcum Palcarinium, 1771. La lettre se trouve au tome second, p. 517–529. Cette série d’*opera selecta de gratia Dei*, des œuvres des Pères auxquelles le très augustinien Foggini adjoignit les traités lyonnais, parce

questions de droit ecclésiastique que lui avait posées son interlocuteur, l'auteur dit envoyer un ouvrage concernant une brûlante question de théologie : cet envoi fait suite à celui de plusieurs autres livres, dont l'auteur de la lettre s'étonne de n'avoir pas eu de nouvelles. Divers arguments de critique interne et externe¹¹ suggèrent que le livre joint à la lettre devait être l'*adu. Iob.* — pourquoi pas le codex Reg. lat. 240 lui-même ? — et que Florus doit être l'auteur de la lettre ; ce qui apporte un nouveau texte à notre dossier.

Pour notre enquête sur la documentation lyonnaise sur la prédestination, la piste ouverte par ces quatre traités — *trib. epist.*, *absol.*, *ten. uerit.*, *adu. Iob.* — s'épuise là : elle relie trois manuscrits carolingiens ; elle nous apporte la lettre sans adresse ; elle attire notre attention sur les canons valentinois. C'est donc une tradition aussi excellente que ramassée.



Le manuscrit GENT, UB, 249

Mais il reste un traité de Florus sur la prédestination, et précisément celui qui a eu la tradition la plus complexe : la *responsio*, aussi appelée *sermo de praedestinatione*¹². De ce traité nous n'avons pas de témoin manuscrit aussi éclatant que le manuscrit d'auteur des quatre autres, mais nous avons deux traditions.

Tradition indirecte, d'abord : Hincmar de Reims a copié le texte intégralement dans la préface de sa *De praedestinatione Dei dissertatio posterior*, parmi toute une documentation dont on reparlera. Tous les témoins manuscrits de cet ouvrage sont perdus, et nous ne pouvons remonter qu'à l'édition donnée par Jacques Sirmond¹³, d'après un manuscrit rémois.

qu'ils lui paraissent exprimer la quintessence de la doctrine patristique sur la grâce et la prédestination, est d'une excellente qualité. Foggini travailla toute sa vie au sein de la Vaticane : pour chaque œuvre qu'il souhaitait éditer dans sa collection, il a collationné les meilleures éditions disponibles sur les manuscrits qu'il trouvait à Rome. La qualité de ce travail, et l'ombre dans laquelle il est assez injustement tombé, ont été soulignées par Georges FOLLINET, « Une édition méconnue du *De correptione et gratia* de saint Augustin exécutée par P. F. Foggini à Rome en 1754 », dans *Augustinianum* 33 (1993), p. 233–255.

11. Voir les considérations d'André WILMART, « Une lettre sans adresse... » (cité n. 10) qui rejoignent celles que Foggini avait formulées en son temps (cf. note précédente). Plus épineuse est la question du nombre et de l'identification des livres dont il s'agit, car les termes employés sont assez allusifs : manifestement, l'auteur comme le destinataire avaient cela suffisamment en tête pour qu'il ne soit pas besoin de le préciser. L'interprétation de Wilmart diffère ici sensiblement de celle de Foggini, et la question mériterait d'être reprise ; mais ce n'est pas ici le lieu de le faire.

12. K. Zechiel-Eckes l'intitule *Rescriptum de praedestinatione*, tirant argument d'une sorte de postface que donne seule la tradition indirecte : « Haec uobis breuiter *rescripsi* ad ea quae iussistis... » Cette idée me paraît soulever plus d'embarras qu'elle n'en résout. En effet, la tradition bifide de ce texte lui a déjà donné deux dénominations : certes, la qualification de *sermo* est une simple extrapolation à partir de la tradition indirecte (c'est ainsi qu'Hincmar de Reims désigne le texte au détour d'une phrase) ; et certes, ce terme est moins approprié que celui de *rescriptum*. Mais de son côté, la tradition directe nous donne le titre *Responsio ad interrogationem cuiusdam...* Il n'est donc pas utile de forger un titre nouveau. Du point de vue de la critique interne, et malgré sa brièveté, ce titre ressemble tout à fait à ceux que Florus donne à ses écrits, comme on peut le voir aux autres titres mentionnés dans cette étude. L'introduction du mot *rescriptum* ne se justifie pas non plus du point de vue de la critique externe : plutôt que de prélever dans la tradition indirecte le verbe *rescripsi* pour forger un nouveau titre, n'était-il pas plus économique de privilégier le témoignage de la tradition directe ? Si l'on veut décrire le texte en remplaçant le mot peu adéquat de *sermo* par un mot plus précis, alors le mot *responsio* qui ouvre le texte dans la tradition directe ne fait que confirmer le verbe *rescripsi* qui conclut le texte dans la tradition indirecte. Le titre du manuscrit confirme donc l'opinion de Zechiel-Eckes sur la nature du texte : il s'agit bien d'une réponse et non d'un discours — mais du même coup il rend tout à fait inutile d'introduire l'intitulation « *rescriptum* » de *praedestinatione*.

13. *Hincmari archiepiscopi Remensis Opera duos in tomos digesta*, éd. J. SIRMOND, 2 t., Paris, 1645.

Quant à la tradition directe de la *responsio*, il s'agit d'un unique témoin du haut Moyen Âge¹⁴, le manuscrit GENT, U.B., 249 (désormais **G**). Or, ce manuscrit est une véritable mine — et chaque fois l'unique témoin — de textes lyonnais sur la prédestination, fruits manifestes de l'activité déployée autour de la cathédrale de Lyon et par Florus lui-même, dans la controverse sur la prédestination¹⁵.

À la suite immédiate de la *resp.*, on y trouve en effet la lettre d'Amolon, archevêque de Lyon de 841 à 852, à Godescalc¹⁶. À sa suite, un texte anonyme et sans titre sur la prédestination, dont l'incipit est : « *Gratiam itaque Dei credere debemus...* » et dont l'auteur est peut-être Florus ou Amolon¹⁷. Plus haut dans le manuscrit, juste avant la *responsio*, on trouve encore un centon *Ex libro quinque de Civitate Dei* sur la nécessité et le libre-arbitre, que Florus a préparé sur un manuscrit lyonnais que nous conservons, et qu'il a réutilisé dans l'*adu. Ioh.*¹⁸ Plus haut encore, on trouve les *Sententiae ex libris beati Augustini* sur la prédestination, dont le travail préparatoire est conservé en quasi-totalité dans un manuscrit lyonnais¹⁹. On peut récapituler ces éléments dans une vue sommaire :

(...)	
f. 45r–66v	<i>sent. aug.</i>
(...)	
f. 69r–71v	<i>ex ciu.</i>
f. 71v–74r	<i>resp.</i>
f. 74r–82r	lettre d'Amolon à Godescalc
f. 82r–85r	fragment sans titre « <i>Gratiam itaque credere debemus...</i> » sur la prédestination
(...)	

Ce synopsis attire l'œil sur les f. 66v–69r, seul intervalle qui n'ait pas encore été examiné, dans cette série de textes partageant tous une même origine et une même préoccupation. Or, il contient également des extraits patristiques qu'on peut lier à l'activité florienne dans la querelle sur la prédestination : ce sera l'objet de la seconde partie de cette intervention. Mais une remarque tout d'abord : tant de textes d'une même origine, juxtaposés dans un même codex, lui-même copié d'une seule volée par un unique copiste (par ailleurs assez négligent) du tournant du X^e siècle, tout cela évoque l'ombre portée d'un unique volume

14. Dans son édition du corpus lyonnais sur la prédestination (cf. n. 10), Pier Francesco Foggini connaît et collationne un autre témoin ; mais comme cette édition est restée sous le boisseau, le manuscrit est resté inconnu de la recherche contemporaine sur Florus de Lyon. Ce témoin, FIRENZE, B. Med. Laur., Plut. 89 sup. 31, f. 119r–121r, a été découvert et collationné pour lui — nous dit-il — par son ami Angelo MARIA BANDINI, qui d'ailleurs se fait l'écho de leur collaboration dans son catalogue (*Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecae Mediceae Laurentianae*, t. III, Florentiae : Typis Regiis, 1770, col. 300–301). J'ai commencé à examiner ce témoin, mais il est tardif et très fautif ; il n'apporte rien, en tout cas, à notre connaissance du texte de la *resp.*, et ne peut au mieux que nous apprendre quelques détails sur la diffusion du texte au Moyen Âge central. Malheureusement le codex en question me paraît très difficile à cerner, et je reste incapable de définir son origine. J'espère pouvoir donner plus tard une étude plus spécifique sur ce point.

15. Jacques Sirmond, pour qui les textes anciens étaient autant d'armes dans la querelle sur la grâce qui agitait alors l'Europe occidentale, avait trouvé à Saint-Maximin de Trèves ce manuscrit, et il en a tiré coup sur coup la matière de plusieurs publications. Dans un petit volume, il publie d'abord la lettre à Godescalc (p. 1–48) ; la *resp.* (p. 51–64) ; et le *Gratiam itaque* (p. 65–80) : *Amolonis archiepiscopi Lugdunensis ad Gothescalum epistola, in qua eius de Praedestinatione et Gratia errores aliquot reprehendit. Nunc primum edita studio et opera Iacobi Sirmondi Soc. Iesu presbyteri*, Parisiis : apud Sebastianum, et Gabrielem Cramoisy fratres, viâ Iacobæâ, M.DC.XLIX. cum priuilegio regis. La même année et chez les mêmes imprimeurs paraissent encore les *sent. aug.* : *Sancti Augustini Sententiae, de Praedestinatione, et Gratia Dei, et de libero hominis Arbitrio, ante annos DCCC. ex eius libris collectae, nunc uerò primum editae studio et operâ Iac. Sirmondi Soc. Iesu presbyteri*, Parisiis : apud Sebastianum et Gabrielem Cramoisy fratres, viâ Iacobæâ, M.DC.XLIX. cum priuilegio regis. Seul le centon *ex ciu.*, moins intéressant pour Sirmond, est resté inédit jusqu'à ce que Klaus Zechiel-Eckes découvre sa paternité florienne et son intérêt philologique.

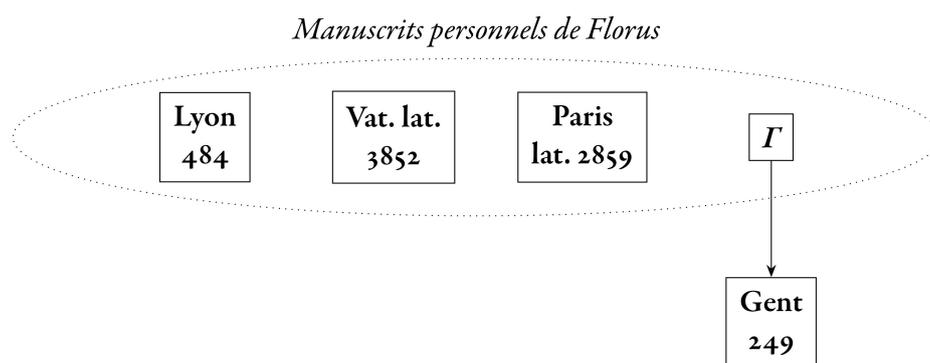
16. C'est l'*epist.* 2 d'Amolon dans l'édition d'E. DÜMMLER, *MGH Epp.* 5, 1899, p. 368–378.

17. Il n'y en a pas d'autre édition que celle de Sirmond susmentionnée, reproduite par la *Patrologie latine*, t. 116, col. 101–106.

18. Toutes les traces de la préparation de ce centon ont été retrouvées par Klaus Zechiel-Eckes dans le manuscrit de la *Cité de Dieu* LYON, BM, 607 : K. ZECHIEL-ECKES, « Augustinus-Rezeption im frühmittelalterlichen Lyon : Ein Quellenkritischer Beitrag zu den *Beati Augustini sententiae de praedestinatione et gratia Dei et de libero hominis arbitrio*. Mit Edition der ungedruckten Exzerpte aus *De civitate Dei* (Cod. Gent 249) », dans Th.M. BUCK (dir.), *Quellen, Kritik, Interpretation : Festgabe zum 60. Geburtstag von Hubert Mordek*, Frankfurt : Peter Lang, 1999, p. 31–56. Ce centon a ensuite commodément fourni à Florus une bordée d'extraits augustiniens lancés contre Jean Scot : cf. plus loin, avec le Tableau 6 ; ainsi que mon étude : « Les centons augustiniens de Florus de Lyon : minutie, érudition et vulgarisation », dans *REAug* 60 (2014), p. 349–379.

19. Le manuscrit LYON, BM, 608, corpus augustinien sur la grâce légué par Leidrat à la cathédrale de Lyon, porte la préparation de cent vingt-et-un des cent-vingt-neuf extraits de cette compilation — tous, en réalité, sauf ceux que le compilateur n'a pu trouver que dans d'autres codices : un du concile d'Orange de 529, et sept d'AVG. in *Ioh.* 53.

original. Bien plus, le contenu de ce volume n'est pas sans évoquer un dossier personnel de Florus que nous avons conservé, le manuscrit CITTÀ DEL VATICANO, BAV, Vat. lat. 3852 : ce manuscrit intégralement copié de la main de Florus, quoique à diverses époques de sa vie, contient le même genre de « pot-pourri », mélange de textes récents ou anciens, intégraux ou par extraits, isolés ou groupés en séries ; c'est en somme, de la main de Florus, une anthologie personnelle de ses lectures²⁰. Un faisceau de présomptions nous invite donc à voir dans le manuscrit de Gand une reproduction, fidèle dans son ensemble quoique négligente dans le détail, d'un unique manuscrit perdu, que je propose de nommer *I*, et qui devait être dans les manuscrits personnels de Florus un équivalent de ce qu'étaient certains manuscrits déjà mentionnés :



Autres œuvres et manuscrits lyonnais sur la prédestination

Les dossiers florians que sont les manuscrits *P* et *G*, à eux deux, nous ont donc fourni un grand nombre de textes, et même la quasi-totalité du corpus lyonnais sur la prédestination : seule la « lettre sans adresse » vient d'un autre manuscrit. Encore ce manuscrit s'attache-t-il étroitement au manuscrit *P*, sinon à la personne même de Florus, en supposant que le Reg. lat. 240 était bien le volume même que Florus envoyait à son interlocuteur avec cette lettre. Mais reste-t-il encore quelques textes et/ou manuscrits dont la problématique se rattacherait à notre sujet ?

Si nous remontons dans la genèse des *sent. aug.*, nous sommes amenés au manuscrit LYON, BM, 608, qui porte presque toutes les traces de la préparation de la compilation, extrait après extrait. Au fil des pages, où la main de Florus semble s'attarder de plus en plus, nous y découvrons également ce que Célestin Charlier a appelé un « commentaire marginal²¹ ». Le terme est un peu excessif, car les annotations portées par Florus ne sont pas conçues comme un tout. Ce n'est pas ici le lieu de les éditer, et je donne seulement l'exemple du f. 122v (notre Fig. 1) pour que le lecteur se fasse une idée de ce dont il s'agit. Ce corpus d'annotations est inédit, et c'est avec lui que nous concluons provisoirement le recensement de la documentation lyonnaise dans la controverse sur la prédestination.

II. DEUX DOSSIERS PATRISTIQUES INÉDITS DU CODEX DE GAND ET LEUR USAGE DANS LES TRAITÉS SUR LA PRÉDESTINATION

Provisoirement, car il nous faut encore revenir à notre manuscrit de Gand. Nous avons vu que ses f. 45r–85r offrirait une remarquable suite de documents lyonnais sur la prédestination, si le fait se vérifiait pour les derniers feuillets inédits, les f. 66v–69r.

Or c'est bien le cas : il s'agit d'un ensemble d'*excerpta* patristiques qu'il est possible de lier étroitement aux traités lyonnais sur la prédestination. On en lira le texte en annexe de cette communication, mais disons-le tout de suite : il n'y a là rien d'extraordinaire. Le dossier dont il s'agit est moins intéressant par les

20. Le fait a été découvert par A.-M. TURCAN-VERKERK, qui a décrit et étudié à nouveaux frais l'ensemble du codex : « Faut-il rendre à Tertullien l'*Ex libris Tertulliani de execrandis gentium diis* du manuscrit Vatican latin 3852 ? I. La composition et l'origine du Vat. lat. 3852 : un dossier constitué par Florus de Lyon », dans *REAug* 46 (2000), p. 205–234.

21. C. CHARLIER, art. « Florus de Lyon » dans *Dictionnaire de spiritualité*, t. 5, Paris, 1962, col. 517.

textes qu'il rassemble que par ce qu'il nous apprend du travail de Florus. Dans les pages qui suivent, on décrira donc ce dossier et l'on montrera ses liens avec les traités de Florus sur la prédestination, sans véritablement nous attarder sur la matière textuelle.

Les dix-neuf passages patristiques copiés dans ces feuillets sont répartis sous trois rubriques :

Dossier d'extraits de Célestin (ex <i>Cael. cap. defin.</i>)	<i>Capitula definitionum beati Caelestini [Calisti sic ! G] et praeteritorum apostolicae sedis pontificum</i>	→ huit extraits, numérotés de I à VIII, de l' <i>Indiculus</i> de Prosper annexé à la lettre <i>Apostolici uerba</i> de Célestin
	<i>Eiusdem papae ex eadem epistola definitionum ad episcopos Galliarum, de sancto Augustino mira laudis assertio</i>	→ un extrait, non numéroté, de la lettre <i>Apostolici uerba</i> de Célestin
Dossier d'extraits de Léon le Grand (ex <i>Leo. M. de bapt.</i>)	<i>Beati Leonis papae de uirtute et sacramento baptismatis</i>	→ huit extraits non numérotés (dix passages) des sermons de Léon le Grand

Pour rentrer un peu plus dans le détail, je propose une vue synoptique des références des extraits, un peu aride mais fort pratique pour comparer rapidement des séries d'extraits. Par la suite, c'est ce travail de comparaison qui mettra en évidence la place de ces dossiers dans le travail de Florus de Lyon en général, et dans son travail sur la prédestination en particulier. Je commencerai alors par le dossier léonin, parce que les ramifications de l'étude se prolongent moins loin.

Tableau 1: Les extraits du dossier *ex Cael. cap. defin.*

- I. « In praeuaricatione Adae... miserantis exerit. »
PROSP. *indic.*, 4 : *PL* 50, 531,28–32
- II. « Neminem esse... solus est bonus. »
PROSP. *indic.*, 5 : *PL* 50, 532,8–10
- III. « Neminem etiam... conuersationis acceperit. »
PROSP. *indic.*, 6 : *PL* 50, 532,16–20
- IIII. « Quod nemo nisi... utatur arbitrio. »
PROSP. *indic.*, 7 : *PL* 50, 532,30–31
- V. « Quod omnia studia... ipse donauerit. »
PROSP. *indic.*, 8 : *PL* 50, 533,5–8
- VI. « Quod ita Deus... nihil possumus. »
PROSP. *indic.*, 9 : *PL* 50, 533,35–39
- VII. « Obsecrationum quoque... correctione referantur. »
PROSP. *indic.*, 11 : *PL* 50, 535,14–536,5
- VIII. « His ergo ecclesiasticis... nos a malo. »
PROSP. *indic.*, 12 : *PL* 50, 536,19–537,8
- [9.] « Augustinum sanctae... fratres carissimi. »
CAEL. *epist.* 21 (*JW* 381), 2 : *PL* 50, 530,8–29

Tableau 2: Les extraits du dossier *ex Leo. M. de bapt.*

- [1.] « Soluitur itaque... iustificat peccatorem. »
LEO. M. *serm.* 22, 4 : *CCSL* 138, 97,164–178
- [2.] « Nascens itaque... ad diuina prouectio. »
LEO. M. *serm.* 27, 2 : *CCSL* 138, 133,40–134,55
- [3.] « Solus itaque... unda credentem. »
LEO. M. *serm.* XXV, 5 : *CCSL* 138, 123,127–134
- [4.] « In hac natiuitate... tollat ablutio. »
LEO. M. *serm.* XXIV, 3 : *CCSL* 138, 112,77–113,86
- [5.] « Sed uos dilectissimis... diabolicum iudicate. »
LEO. M. *serm.* XXIV, 6 : *CCSL* 138, 115,126–138
- [6.] « Quamuis ergo... puluis adtollat. »
LEO. M. *serm.* 26, 2 : *CCSL* 138, 126,24–127,47
- [7.a] « Sicut bonus pastor... omnia in omnibus »
LEO. M. *serm.* 63, 6–7 : *CCSL* 138A, 386,110–387,122
- [7.b] « Hoc est illud... in gloria. »
LEO. M. *serm.* 63, 7 : *CCSL* 138A, 387,128–388,141
- [8.a] « Nulli infirmorum... latronis aperiri. »
LEO. M. *serm.* 66, 3 : *CCSL* 138A, 403,82–404,91
- [8.b] « Nihil enim... ille progenitus. »
LEO. M. *serm.* 66, 4 : *CCSL* 138A, 404,97–104

Le dossier de Léon : *ex Leo. M. de bapt.*

Au cours de sa carrière, Florus a cité les sermons de Léon le Grand à plusieurs reprises et en assez grande quantité, en particulier dans sa compilation de Léon le Grand sur l'Apôtre²². Tous ces extraits ont été étudiés de près par Antoine Chavasse, dans l'introduction de son édition des sermons²³ : les informations qui suivent reflètent et complètent ses propres conclusions.

Par la collation des textes, Chavasse établit que Florus possédait un exemplaire de « l'homélaire romain de type S » dans son premier état (où l'année ne commence pas au premier dimanche de l'Avent, mais à la vigile de la Nativité). Dans la partie hivernale de cet homélaire, les sermons de Léon le Grand apparaissent sous les intitulés et dans l'ordre suivants²⁴ :

22. Cette compilation est l'une des douze compilations patristiques sur l'Apôtre que la tradition moderne a regroupées sous le titre unique de « Compilation des douze Pères » : FLORVS LVGDVNENSIS, *Collectio ex dictis XII Patrum*, éd. P.-I. FRANSEN, B. COPPIETERS ʒT WALLANT et R. DEMEULENAERE, 3 t., Turnhout, 2002–2007 (Corpus Christianorum Continuatio Mediaevalis 193, 193A, 193B). La compilation léonine (*Sententiae ex epistola beati Pauli apostoli a beato Leone papa expositae atque ex opusculis eius in ordinem digestae*, désormais *ex Leo. M. in Apost.*) se trouve dans le troisième volume de cette édition, p. [103]–182.

23. LEO MAGNVS, *Tractatus*, éd. A. CHAVASSE, 2 t., Turnhout, 1973 (Corpus Christianorum Series Latina 138, 138A). Concernant les extraits dans la compilation de Florus, lire dans l'introduction, au premier tome, les p. CLXV–CLXXI.

24. Je résume entre parenthèses les séries de sermons qui ne sont pas de Léon le Grand.

Tableau 3: Partie hivernale de l'homélaire romain de type S

De natale domini I	LEO. M. <i>serm.</i> 22 (β)
De natale domini II	LEO. M. <i>serm.</i> 27
De natale domini III	LEO. M. <i>serm.</i> 30
De natale domini IIII	LEO. M. <i>serm.</i> 29
De natale domini V	LEO. M. <i>serm.</i> 28
De natale domini VI	LEO. M. <i>serm.</i> XXV
De natale domini VII	LEO. M. <i>serm.</i> XXIV
De natale domini VIII	LEO. M. <i>serm.</i> 26
	(De epiphania I–VI)
	(De quadragesima I–XI)
	(De passione domini I–II)
De passione domini III	LEO. M. <i>serm.</i> 63
	(De passione domini IIII–XI)
De passione domini XII	LEO. M. <i>serm.</i> 66
	(De passione domini XIII–XV)

Comme le remarque Chavasse, les titres donnés par Florus dans l'*ex Leo. M. in Apost.* correspondent, pour chacun de ces sermons, au titre donné par l'homélaire. Nous ne pouvons étendre cette remarque à notre petit dossier *ex Leo. M. de bapt.*, car il ne donne pas les sources précises de ses extraits — en revanche, l'ordre de succession des extraits du dossier correspond exactement à l'ordre de succession des sermons dans l'homélaire (comparer le Tableau 2 et le Tableau 3). Notre dossier se caractérise donc non seulement par son unité autour d'un auteur et d'un sujet, tous deux explicitement précisés dans son titre, mais aussi par le respect de l'ordre de succession des passages au fil du texte source : c'est la méthode habituelle de Florus.

Chavasse constate également que le texte des sermons dans l'*ex Leo. M. in Apost.* (par lui siglé S8) entretient « des rapports très particuliers » avec un exemplaire conservé de l'homélaire romain du type S : TROYES, BM, 853 (qu'il sigle S1). Ce manuscrit est malheureusement très déficitaire, et tout le cycle hivernal en est perdu. Impossible donc de confronter précisément cet exemplaire à notre dossier. Par ailleurs, dans ses parties conservées, ce manuscrit carolingien ne porte pas de traces de la préparation de l'*ex Leo. M. in Apost.* par leur compilateur. Il ne doit donc pas s'agir du manuscrit de travail de Florus lui-même : peut-être un jumeau ou un apographe. En tout état de cause, il n'y a pas de raison de douter que Florus s'est fondé, pour compiler son dossier « *de uirtute et sacramento baptismatis* », sur le même « homélaire romain de type S » qu'il a utilisé pour l'*ex Leo. M. in Apost.*

Voyons maintenant l'usage qu'a fait Florus de ce dossier dans la controverse sur la prédestination.

Remploi du dossier dans les traités de Florus sur la prédestination

Au fil de ses cinq traités sur la prédestination, Florus utilise vingt-huit passages des sermons de Léon le Grand, mais dix-sept sont tirés d'autres sermons que ceux du dossier. Restent onze passages des mêmes sermons, répartis dans neuf extraits²⁵. Examiner la répartition de ces neuf extraits (cf. Tableau 4) s'avère riche d'enseignements. Les deux premiers sont isolés (l'un dans le *trib. epist.*, l'autre dans l'*absol.*). Les deux derniers sont assez proches l'un de l'autre dans le *ten. uerit.* (sept lignes de distance dans l'édition du CCCM). Mais surtout les cinq autres, qui se trouvent également dans le *ten. uerit.*, y apparaissent très groupés, se succédant à peine à une ligne de distance. Dans le texte en effet, ils sont explicitement distincts les uns des autres, mais s'enchaînent l'un après l'autre sans autre séparation qu'une locution itérative « *Item* » ou « *Et alio loco* ». Or, si nous comparons ces cinq extraits à notre dossier *ex Leo. M. de bapt.*, nous constatons que tous les cinq peuvent avoir été découpés dans ce dossier, et qu'on les y retrouve dans le même ordre.

25. J'entends par « passage » ce qui apparaît comme un texte sans discontinuité dans le texte source ; par « extrait », ce qui apparaît comme une citation ininterrompue dans le texte qui le cite. Un extrait est le plus souvent formé d'un seul passage, mais il peut aussi en concaténer plusieurs, sans que cela n'apparaisse à la lecture : seule la comparaison ligne à ligne avec le texte source permet de le constater.

Donc, les textes de cette série de cinq citations ont fort bien pu être empruntés au dossier *ex Leo. M. de bapt.*, plutôt qu'à l'homélaire romain de type *S* que Florus utilisait comme source de sermons léonins²⁶. Mais ne pourrait-il s'agir d'une coïncidence ? Ou bien peut-on apporter d'autres éléments montrant que ces cinq citations ont bien été prélevées dans le dossier *ex Leo. M. de bapt.* et non dans l'homélaire lui-même ?

Tableau 4: Concordance des extraits de Léon

<i>trib. epist.</i> , I (CCCM 260, 351,1094–1100) « Nihil enim redemptor... ille progenitus. » = LEO. M. <i>serm.</i> 66, 4 : CCSL 138A, 404,97–104	
<i>absol.</i> (PL 121, 1074,41–1075,2) « Sciens diabolus... iustificat peccatorem. » = LEO. M. <i>serm.</i> 22, 4 : CCSL 138, 96,157–97,178	
<i>ten. uerit.</i> , IV (CCCM 260, 470,135–138 + 138–140) « Nascens itaque... principium, + et ita... ad diuina prouectio. » = LEO. M. <i>serm.</i> 27, 2 : CCSL 138, 133,40–43 + 134,54–55	<i>ex Leo. M. de bapt.</i> , 2 « Nascens itaque... ad diuina prouectio. » LEO. M. <i>serm.</i> 27, 2 : CCSL 138, 133,40–134,55
<i>ten. uerit.</i> , IV (CCCM 260, 470,140–147) « Terra enim carnis... tollat ablutio. » = LEO. M. <i>serm.</i> 24, 3 : CCSL 138, 112,79–113,86	<i>ex Leo. M. de bapt.</i> , 4 « In hac natiuitate... tollat ablutio. » LEO. M. <i>serm.</i> XXIV, 3 : CCSL 138, 112,77–113,86
<i>ten. uerit.</i> , IV (CCCM 260, 470,147–471,161 + 471,161–163) « Renouat nobis... esse possimus, + ut susceptus... est excelsi. » = LEO. M. <i>serm.</i> 26, 2 + <i>serm.</i> 63, 6–7 : CCSL 138, 126,28–126,42 + 387,118–121	<i>ex Leo. M. de bapt.</i> , 6 « Quamuis ergo... puluis adtollat. » LEO. M. <i>serm.</i> 26, 2 : CCSL 138, 126,24–127,47 + <i>ex Leo. M. de bapt.</i> , 7.a : « Sicut bonus pastor... omnia in omnibus » LEO. M. <i>serm.</i> 63, 6–7 : CCSL 138A, 386,110–387,122
<i>ten. uerit.</i> , IV (CCCM 260, 471,164–167) « Non enim aliud... carne gestemus. » = LEO. M. <i>serm.</i> 63, 7 : CCSL 138A, 388,135–388,138	<i>ex Leo. M. de bapt.</i> , 7.b « Hoc est illud... in gloria. » LEO. M. <i>serm.</i> 63, 7 : CCSL 138A, 387,128–388,141
<i>ten. uerit.</i> , IV (CCCM 260, 471,167–174) « Nihil enim redemptor... ille progenitus. » = LEO. M. <i>serm.</i> 66, 4 : CCSL 138A, 404,97–404,104	<i>ex Leo. M. de bapt.</i> , 8.b « Nihil enim... ille progenitus. » LEO. M. <i>serm.</i> 66, 4 : CCSL 138A, 404,97–104
<i>ten. uerit.</i> , IV (CCCM 260, 484,613–616) « Quid enim aliud... reuocentur. » = LEO. M. <i>serm.</i> 66, 3 : CCSL 138A, 402,64–403,66	
<i>ten. uerit.</i> , IV (CCCM 260, 485,622–626) « Incarnatio quippe Verbi... crediderunt fundendum. » = LEO. M. <i>serm.</i> 66, 1 : CCSL 138A, 401,28–401,32	

Comme on le voit dans le Tableau 4, la troisième citation de la série (« *Renouat nobis...* ») réunit en un seul extrait un passage du sermon 26 et un passage du sermon 63. Or, Florus ne cisèle un extrait en général que dans une œuvre et une seule ; il semble répugner à mêler indistinctement plusieurs sources distinctes. Les exemples de pareils extraits « mêlés » sont donc rarissimes et toujours significatifs. Comment l'expliquer ici ? Dans l'homélaire romain de type *S* où Florus lit habituellement Léon, le sermon 26 (*De natale Domini VIII*) est très éloigné du sermon 63 (*De passione Domini III*), puisqu'ils sont séparés par non moins de dix-neuf sermons (cf. Tableau 3). En partant de l'homélaire, le rapprochement des deux passages ne s'impose donc absolument pas spontanément à l'esprit, bien au contraire. En réalité cet enchaînement, dans le *ten. uerit.*, d'un passage du sermon 26 et d'un passage du sermon 63, a pour cause immédiate la proximité des extraits 6 et 7 dans notre dossier *ex Leo. M. de bapt.* : c'est bien de là que Florus est reparti cette fois-ci.

26. On peut supposer la même chose de la citation isolée qui figure dans le *trib. epist.*, car elle coïncide avec *ex Leo. de bapt.*, 8.b. Mais quant aux autres, quoique tirées des mêmes sermons, elles en citent des portions de texte qui ne figurent pas dans *ex Leo. M. de bapt.* Rappelons aussi que dans ses cinq traités, outre ces onze passages tirés des mêmes sermons que le dossier *ex Leo. M. de bapt.*, Florus utilise dix-sept autres passages empruntés à d'autres sermons de Léon. Tout cela implique de retourner à l'homélaire ou, du moins, à une source plus complète que notre petit dossier.



Mais pourquoi Florus, qui ailleurs retourne à son homélaire pour y chercher des extraits des mêmes sermons de Léon, est-il ici retourné à un dossier aussi étroit ? Le fait s'explique bien dès lors que nous regardons cette série de cinq extraits du *ten. uerit.* dans son contexte :

Quia²⁷ ergo mysterii et pietatis et redemptionis fuit illa in Christo naturae humanae susceptio... orat Ecclesia dicens : « Ut tua gratia largiente... ». Et praecedenti die, cum sacra uigiliae celebrantur, ita incipit oratio : « Deus qui nos... ». Itemque ipso dominicae natiuitatis die : « Concede quaesumus... ». Et super oblationem : « Oblata Domine munera... ». Et in conclusione missarum : « Huius nos Domine sacramenti... ». Hanc gratiam dominicae incarnationis, quod est uere mysterium nostrae redemptionis, beatus Gregorius pie commendans ait quodam loco in expositione libri beati Iob : « Interpellat autem pro nobis... ». Similiter et beatus Hilarius... idipsum diligenter commendat dicens : « Non enim quis in eo erit... ». Sed et beatus Leo mirabiliter hoc mysterium exponit atque commendat, ita dicens : « Nascens itaque Dominus... ». Et alibi : « Terra enim carnis... ». Item alio loco : « Renouat nobis hodierna... ». Et alio loco : « Non enim aliud... ». Item alibi : « Nihil enim Redemptor... ». Audiamus haec uerba fidelissimorum et beatissimorum Patrum...

Comme on le voit, Florus s'attarde ici sur une question particulière : le mystère de l'Incarnation, l'assomption de la nature humaine par le Christ, « proprement le mystère de notre rédemption ». Question précise, et dont il n'est pas besoin de souligner la proximité avec la *uirtus et sacramentum baptismatis* qui est le sujet du dossier *ex Leo. M. de bapt.* — mais question subsidiaire par rapport à la prédestination qui est le sujet du traité *ten. uerit.*

Voici donc comment on peut, je crois, reconstituer la démarche de l'auteur. Puisque le mystère de l'Incarnation est amené sur la table, Florus entend appuyer sa réponse sur un arsenal d'autorités, comme il en a l'habitude. Il commence par cinq citations tirées du rit ; puis il va chercher un petit extrait dans les *Moralia* de Grégoire le Grand, puis un autre dans le *De trinitate* d'Hilaire de Poitiers. Ces deux premières citations, Florus les tire probablement de sa propre mémoire : en ces années 850, il a derrière lui plusieurs décennies de ministère doctrinal et rituel à Lyon²⁸, plusieurs décennies de fréquentation assidue des Pères de l'Église. Mais en même temps, Florus est actuellement préoccupé par une tout autre question ; il n'est peut-être pas satisfait de n'avoir retrouvé de mémoire que deux *testimonia* patristiques sur l'Incarnation ; il voudrait étayer davantage ; et précisément, il se souvient d'avoir pris, lorsqu'il lisait Léon, quelques « notes » sur le baptême dont la teneur pourrait faire l'affaire. Plutôt que de relire de fond en comble les Pères de l'Église pour le salut d'un seul paragraphe, il est bien plus pratique et plus rapide pour Florus de retourner à son petit dossier, qu'il a sous la main dans ses anthologies personnelles — et cela lui fournit rapidement une série d'autorités satisfaisante.

En somme, l'existence du dossier *Leo. M. de bapt.* ne change pas fondamentalement la méthode habituelle de Florus. Lorsqu'il a besoin d'une autorité, il puise avant tout dans ses souvenirs de lecteur : il se souvient d'avoir lu, dans telle œuvre de tel Père, un passage intéressant la question du moment ; il reprend alors le codex en question, retrouve le passage en question, et l'intègre mot pour mot dans son propre texte. C'est là sa méthode habituelle. Mais l'existence préalable du dossier *ex Leo. M. de bapt.* lui a permis d'étoffer rapidement le dossier d'autorités qu'il comptait asséner à son lecteur, sur une question précise, lorsque celle-ci s'est présentée.



27. FLOR. LVGD. *ten. uerit.*, IV (CCCM 260, p. 469,110–175 ; PARIS lat. 2859, f. 103v,12–104v,20). J'abrège le passage de façon à mettre en valeur le contexte des citations. En italiques, ce que dit Florus ; en romain et entre guillemets, ses citations.

28. En 835 déjà, écrivant au synode de Thionville pour réclamer la condamnation d'Amalaire de Metz, Florus invoque la compassion et le devoir filial qui l'obligent envers l'Église de Lyon, « cuius uberibus ab infantia alitus sum, in qua et administrationis locum et doctrinae ac praedicationis officium indignus exercui » (CCCM 260, p. 5,58–60).

C'est de la même façon, sans doute, que Florus est revenu à son centon *ex ciu.*²⁹ pour en citer plusieurs morceaux lorsqu'il rédigeait son *adu. Iob.* Sans nous attarder sur cet exemple qui nous éloignerait trop de notre propos, on trouve là encore une série informelle, dont les quatre citations sont distinguées et enchaînées par de simples locutions itératives :

Vt³⁰ ergo manifestius et lucidius intellegamus, quomodo utrumque uerissime constet, uidelicet et diuina praedestinatio et liberum hominis arbitrium, nec omnino alterum altero destruat, necessarium omnino et salubre existimamus in hoc loco ipsa uerba sancto Augustini subiungere, quibus aduersus impiam Ciceronis disputationem utrumque defendit, utrumque tenendum suauissime docet. « In has, inquit, angustias... utrumque confirmat. » Item post aliquanta : « Spiritus ergo uita... quae ab illo est. » Et post aliqua : « Causa, inquit, rerum... locum nostrae uoluntates ? » Item post pauca : « Quod uero negat, inquit, ordinem omnium... hoc ille praesciuit. » Haec ad instructionem et confirmationem nostram...

L'habitude qu'avait Florus de se constituer ces sortes de « fiches de lectures » n'épuise donc pas, loin de là, sa pratique de la citation : ces fiches de lectures ne constituent pas la seule source de ses citations en contexte polémique ; mais, pré-fabriquées à toutes fins utiles autour d'un sujet précis, elles pouvaient représenter un raccourci fort pratique lorsque, plus tard, le besoin s'en faisait sentir³¹. On va le voir, le dossier d'extraits de Célestin, qui précède immédiatement le dossier *ex Leo. M. de bapt.* dans le manuscrit de Gand, conduit aux mêmes conclusions.

Le dossier de Célestin : *ex Cael. cap. defn.*

Que pouvons-nous dire du dossier de Célestin, et d'abord de sa genèse ?

La lettre *Apostolici uerba* représente l'aboutissement du « lobbying » de Prosper d'Aquitaine auprès du pape Célestin³², dans la querelle sur la grâce qui sévit en Gaule à la fin de la vie d'Augustin puis après sa mort en 430 jusqu'au début du VI^e siècle. À cette lettre, où la doctrine augustinienne n'est confirmée que du bout des lèvres, s'ajoute un petit florilège de Prosper, intitulé *Praeteritorum sedis apostolicae episcoporum auctoritates de gratia Dei*, et que la tradition a aussi désigné sous le terme d'*Indiculus*. Les deux textes où Florus a ciselé son dossier *ex Cael. cap. defn.* sont donc habituellement transmis l'un à la suite de l'autre. Mais où Florus les a-t-il trouvés ?

Il nous le dit presque lui-même. Prenons d'abord la lettre *Apostolici uerba* : dans les traités sur la prédestination, Florus n'y recourt qu'une seule fois, et le contexte de cette citation est particulièrement explicite :

Denique³³ beatus papa Caelestinus... sicut in libris canonum inter decreta pontificum Romanorum continetur, scripsit ad episcopos Galliarum, tanta reuerentia et laude illum [Augustinum] commendans, ut eiusdem scripturae iste sit titulus : DE SANCTO EPISCOPO AUGUSTINO MIRA LAUDIS ASSERTIO ; et huic titulo subiungantur uerba praefati pontificis, quae ita se habent : « Augustinum sanctae recordationis... querela cessabit. » Hunc igitur beatissimum et fidelissimum Patrem...

Remarquons tout de suite que le passage de la lettre cité ici est exactement le passage cité dans le dossier *ex Cael. cap. defn.*, sauf la formule finale et la date, que le dossier a gardées et que le *ten. uerit.* a négligées. Nous apprenons en même temps que le titre donné à ce passage dans le dossier *ex Cael. cap. defn.* n'est pas

29. Centon dont l'unique témoin conservé est le manuscrit **G**, également unique témoin des dossiers qui nous occupent. Tout cela n'est pas fortuit ; cf. plus haut la première partie.

30. FLOR. LVGD., *adu. Iob.*, VI (CCCM 260, p. 149,119–152,201). Mes principes de citation sont les mêmes que précédemment ; cf. n. 27. On complètera ces indications contextuelles par le Tableau 6 (en annexe).

31. La citation d'AVG. *ciu.* 21 dans l'*adu. Iob.* XVII (CCCM 260, p. 267,413–268,429) évoque assez la même méthode : elle concatène en une seule citation cinq passages d'Augustin, dont un s'interrompt après un *ergo*, de telle manière que la « couture » des passages augustinien est insoupçonnable à la lecture de Florus. Mais nous n'avons plus l'exemplaire de travail de Florus d'AVG. *ciu.* 21, et je n'en ai pas trouvé de centon qui pût être identifié comme florien.

32. J. DELMULLE prépare à ce sujet un article sur « Prosper d'Aquitaine et les archives de l'affaire pélagienne », avec une édition critique du dossier.

33. FLOR. LVGD. *ten. uerit.*, I (CCCM 260, p. 452,1023–453,1047 ; PARIS lat. 2859, f. 93r,11–v,9). Citation : CAEL. *epist.* 21, 2 (PL 50, 530,8–28). Mes principes de citation sont les mêmes que précédemment ; cf. n. 27.

le fait du compilateur : celui-ci l'a emprunté à sa source. Mais on remarque surtout avec quel soin Florus décrit cette source : *Caelestinus, in libris canonum, inter decreta pontificum Romanorum, ad episcopos Galliarum, iste titulus* : l'auteur est Célestin, l'ouvrage est une collection canonique, la section en est celle des décrétales, les destinataires en sont les évêques des Gaules, et même la rubrique est citée textuellement — nous avons tous les éléments bibliographiques possibles. L'identification n'est donc pas difficile : il s'agit de la collection dite Dionysio-Hadriana.

Florus, la collection Dionysio-Hadriana et le manuscrit PARIS, BNF, lat. 1452

Ici, nous nous tournons vers un manuscrit de cette collection en particulier : le codex PARIS, BNF, lat. 1452. Ce manuscrit a été remarqué en particulier parce que la seconde unité codicologique (à partir du f. 153) est une copie du *codex Lugdunensis*, vénérable collection juridique (s. VII), célèbre source des *Constitutiones Sirmondanae*, codex très utilisé par Florus, et aujourd'hui conservé en deux parties : SAINT-PÉTERSBOURG, BNR, F.v.II.3 + BERLIN, SBPK, Phill. 1745. Mais ce manuscrit-là ne transmet pas la lettre de Célestin ni *a fortiori* l'*Indiculus*.

Or la première unité codicologique (f. 1–152), contenant la Dionysio-Hadriana, est encore plus intéressante que la seconde pour les études floriniennes. Le manuscrit nous transmet en effet, dans plusieurs lettres de Léon le Grand, les préparations de plusieurs extraits utilisés par Florus dans sa compilation léonine sur l'Apôtre (*ex Leo. M. in Apost.*, cf. plus haut et n. 22). Ainsi au f. 121r, col. b, dans LEO. M. *epist.* 159, la préparation de l'extrait FLOR. LVGD. *ex Leo. M. in Apost.* exc. 64 in Eph. III (CCCM 193B, p. 149) ; ou encore au f. 113v,a, dans LEO. M. *epist.* 16, la préparation de l'exc. 57 in Gal. III (CCCM 193B, p. 145). Dans ces *ex Leo. M. in Apost.*, Florus exploite dix-neuf extraits de décrétales de Léon : dix d'entre eux sont expliqués par des préparations typiquement floriniennes que transmet le manuscrit PARIS lat. 1452, à savoir tous les extraits des lettres 12, 14, 16, 159 et 167 : les neuf autres extraits sont tirés des lettres 15, 28 et 35, qui ne figurent pas dans la Dionysio-Hadriana. On retrouve également, dans le même manuscrit PARIS lat. 1452, des préparations correspondant à un certain nombre d'extraits d'une autre compilation de Florus sur l'Apôtre, celle « de Cyrille d'Alexandrie³⁴ » : le manuscrit en transmet les préparations des exc. 2, 6–7, 13–18. Tout cela montre que la Dionysio-Hadriana représentait pour Florus une des principales sources de décrétales, spécialement pour la correspondance de Léon le Grand.

Cependant, les préparations d'extraits que conserve le manuscrit ne sont pas de la main de Florus, mais de la main du copiste. Cela apparaît à plusieurs traits dont chacun est caractéristique : le style et la main des annotations, assez éloignés de Florus quoique le copiste s'efforce de l'imiter ; l'emplacement des renvois pauliniens, parfois décalés de plusieurs lignes, décalage peut-être accentué parce que le manuscrit original était à longues lignes tandis que notre copie est sur deux colonnes ; des annotations portées dans la marge intérieure, ce que Florus ne fait jamais à moins d'y être absolument forcé par l'encombrement de la marge extérieure ; enfin des crochets floriniens que le copiste a transcrits manifestement sans en comprendre le sens : crochets ouvrants en fin de ligne alors que le premier mot de l'extrait est reporté à la ligne suivante ; ou inversement crochets fermants en début de ligne, alors que le dernier mot de l'extrait est resté à la ligne précédente.

La seconde partie du manuscrit PARIS lat. 1452 est, on l'a dit, une copie du *codex Lugdunensis*, manuscrit juridique sur lequel Florus a beaucoup travaillé — ce qui n'apparaît que dans l'original et pas du tout dans la copie. La première partie, originellement un manuscrit bien distinct, est donc aussi la copie d'un des manuscrits juridiques sur lesquels travaillait Florus : son exemplaire de la collection Dionysio-Hadriana. Cette fois l'original est perdu, mais par chance la copie est servile et transmet un certain nombre de signes caractéristiques des travaux de Florus, semblable en cela à d'autres copies de manuscrits de travail de Florus déjà recensées par la littérature florienne.

La Dionysio-Hadriana contient des décrétales de Célestin, parmi lesquelles la lettre *Apostolici uerba* dûment assortie de l'*Indiculus*. On les trouve donc bel et bien dans notre manuscrit, aux f. 104–107.

34. Elle aussi comprise dans la *Collectio ex dictis XII Patrum*, elle est éditée dans le même volume que la compilation tirée de Léon le Grand : CCCM 193B, p. [183]–202.

Cependant, le manuscrit ne porte là aucune trace de travail de Florus, ni préparations correspondant aux dossier *ex Cael. cap. defin.*, ni quoi que ce soit d'autre. À ceci il peut y avoir plusieurs explications.

(1) On peut imaginer d'abord que les préparations se trouvaient bien dans l'antigraphe, mais que le copiste a négligé de les transcrire. Cependant, dans la mesure où il transcrit ailleurs servilement, sans paraître interpréter, et donc de manière globalement fidèle, il n'y a pas de raison de penser qu'il aurait ici « trié » entre le texte des canons et les préparations de Florus. Il semble donc plus probable que l'antigraphe ne portait pas non plus de préparations.

(2) Ce peut être parce que Florus aura trouvé la lettre de Célestin et l'*Indiculus* ailleurs, dans une source que je n'ai pas pu identifier, ou dans un autre exemplaire de la Dionysio-Hadriana — mais nous n'avons pas de raison de supposer que Florus utilisait un exemplaire pour Célestin et un autre pour Léon et autres décrétales. En tout état de cause, nous n'en avons pas de preuve, et ne pouvons rien apprendre par cette hypothèse.

(3) Mais peut-être que Florus a tout simplement négligé de porter des crochets ou des numéros pour préparer son dossier. Dans d'autres compilations dont nous conservons des préparations parfois très scrupuleuses, Florus néglige souvent de porter un crochet lorsque le début ou la fin de l'extrait coïncide avec un *incipit* ou *explicit* manifestes dans le manuscrit : présence d'une rubrique ou d'un blanc. Or, dans la lettre *Apostolici uerba*, Florus recopie intégralement le passage sur Augustin, de la rubrique à la rubrique ; et plus loin, tous les extraits de l'*Indiculus* sans exception commencent également à la rubrique. La source étant, on le voit dans le manuscrit de Paris, très subdivisée et très rubriquée par elle-même, Florus n'avait pas besoin des crochets — surtout s'il copiait lui-même, ce qui n'est pas invraisemblable, s'agissant de sa propre documentation : je songe ici au manuscrit Vat. lat. 3852, anthologie intégralement autographe.

On ne peut donc déterminer avec la dernière certitude la source exacte du dossier *ex Cael. cap. defin.* mais, sauf éléments nouveaux qui prouveraient le contraire, il y a tout lieu de croire qu'il devait s'agir de l'antigraphe du manuscrit PARIS lat. 1452, f. 1–152. Voyons à présent ce que Florus a fait de ce dossier.

Remploi du dossier dans les traités de Florus sur la prédestination

On a déjà parlé de l'extrait de la lettre *Apostolici uerba* : sa seule citation dans les traités sur la prédestination est l'extrait du *ten. uerit.* qui nous a menés à la collection Dionysio-Hadriana. Rien ne permet de déterminer avec certitude si la source de cette citation était le dossier *ex Cael. cap. defin.* ou bien si Florus était retourné à son exemplaire de la collection Dionysio-Hadriana. Cependant, c'est le même traité *ten. uerit.* qui remploie aussi le dossier *ex Leo. M. de bapt.*, mais aussi — on va le voir — les passages de l'*Indiculus* utilisés dans le dossier *ex Cael. cap. defin.* On serait donc assez fondé à croire que l'idée de citer l'*Apostolici uerba* dans ce même traité aurait été inspirée à Florus par la relecture de son anthologie personnelle.

Quant à l'*Indiculus*, Florus le cite onze fois au fil des cinq traités. La même méthode comparative que pour les emplois du dossier *Leo. M. de bapt.* amène à des résultats similaires : de nouveau, on trouve une série de cinq extraits en chaîne de l'*Indiculus*, de nouveau dans le seul *ten. uerit.*, de nouveau tous compatibles avec les passages de notre dossier *ex Cael. cap. defin.*, et se succédant là encore dans le même ordre que dans ce dossier.

Tableau 5: Concordance des extraits de Célestin

<i>adu. ioh.</i> , VIII (CCCM 260, 164, 277–281) « Ita Deus in cordibus... nihil possumus. » = PS.CAEL. <i>indic.</i> , 9 : PL 50, 533,35–39
<i>adu. ioh.</i> , VIII (CCCM 260, 164, 281–283) « Omnia studia... ipse donauerit. » = PS.CAEL. <i>indic.</i> , 5 : PL 50, 533,5–8

trib. epist., I (CCCM 260, 365,1566–366,1576)
« Non est dubium... simus gratiae dei. »
= PS.CAEL. *indic.*, 12 : PL 50, 536,24–537,3

trib. epist., I (CCCM 260, 398,2607–2609)
« Tanta enim... ipsius dona. »
= PS.CAEL. *indic.*, 12 : PL 50, 536,30–32

absol. (PL 121, 1075,5–16)
« Illud etiam quod... dona hominibus. »
= PS.CAEL. *indic.*, 12 : PL 50, 536,6–17

ten. uerit., II (CCCM 260, 455,16–19)
« In praeuaricatione Adae... miserantis erexerit. »
= PS.CAEL. *indic.*, 4 : PL 50, 531,28–32

ten. uerit., II (CCCM 260, 455,20)
« Quod nemo nisi... utatur arbitrio. »
= PS.CAEL. *indic.*, 7 : PL 50, 532,30–31

ten. uerit., II (CCCM 260, 455,21–23)
« Quod omnia studia... ipse donauerit. »
= PS.CAEL. *indic.*, 8 : PL 50, 533,5–8

ten. uerit., II (CCCM 260, 455,24–27)
« Quod ita Deus... nihil possumus. »
= PS.CAEL. *indic.*, 9 : PL 50, 533,35–39

ten. uerit., II (CCCM 260, 455,28–37)
« Omnium studiorum... uelimus et agamus. »
= PS.CAEL. *indic.*, 12 : PL 50, 536,22–34

ten. uerit., III (CCCM 260, 463,13–14)
« Quae sicut non... habemus astruere. »
= PS.CAEL. *indic.*, 13 : PL 50, 537,11–12

ex Cael. cap. defin., 1
« In praeuaricatione Adae... miserantis erexerit. »
PS.CAEL. *indic.*, 4 : PL 50, 531,28–32

ex Cael. cap. defin., 4
« Quod nemo nisi... utatur arbitrio. »
PS.CAEL. *indic.*, 7 : PL 50, 532,30–31

ex Cael. cap. defin., 5
« Quod omnia studia... ipse donauerit. »
PS.CAEL. *indic.*, 8 : PL 50, 533,5–8

ex Cael. cap. defin., 6
« Quod ita Deus... nihil possumus. »
PS.CAEL. *indic.*, 9 : PL 50, 533,35–39

ex Cael. cap. defin., 8
« His ergo ecclesiasticis... nos a malo. »
PS.CAEL. *indic.*, 12 : PL 50, 536,19–537,8

Ainsi, on voit que tout le matériau des deux dossiers se trouve remployé dans le *ten. uerit.*, dernier traité de Florus sur la prédestination, et seulement dans le *ten. uerit.* Bien plus, les raisons et la méthode du remploi du dossier de Célestin ne sont pas sans évoquer celles que nous avons vues pour le dossier de Léon.

Et enfin, la fortune du dossier de Célestin ne s'arrête pas là : à travers son remploi dans le *ten. uerit.*, il a dépassé le cadre des traités florians sur la prédestination, et trouvé un écho sur la scène publique.

Le projet : un « *indiculus* » mis à jour ?

Les autres citations de l'*Indiculus* dans les traités sur la prédestination en citent des extraits plus larges que ceux du dossier *ex Cael. cap. defin.*, et supposent donc nécessairement que Florus est retourné à un exemplaire intégral de ce texte, c'est-à-dire vraisemblablement son exemplaire de la collection Dionysio-Hadriana. Ici en revanche, le fait de recourir au dossier *ex Cael. cap. defin.* s'explique bien lorsqu'on examine le contexte de ce remploi :

Abundent³⁵ in Ecclesia... de hac re plenissimae et clarissimae definitiones... e quibus paternis et ecclesiasticis definitionibus, exempli gratia, haec pauca proponimus : I. « In praeuaricatione Adae... miserantis erexerit. » II. « Quod nemo nisi per Christum... utatur arbitrio. » III. « Quod omnia studia... ipse donauerit. » IIII. « Quod ita Deus... nihil possumus. » V. « Omnium studiorum... et agamus. » VI. « Fatemur gratiam Dei... misericors fuero. » VII. « Fatemur esse liberum... indiget adiutorio. » VIII. « Arbitrium uoluntatis in primo... non potest reparari. » VIIII. « Arbitrium uoluntatis tunc est... liberi eritis. » Ecce sanctissimi patres...

Florus avait une idée derrière la tête : cela apparaît au premier coup d'œil, parce qu'il a numéroté les extraits. Des quelque quatre cents citations patristiques des cinq traités de Florus, beaucoup forment des

35. FLOR. LVGD. *ten. uerit.*, II (CCCM 260, p. 455,9–456,50 ; PARIS lat. 2859, f. 95r,5–v,15). Mes principes de citations sont les mêmes que précédemment ; cf. n. 27.

séries, mais très peu forment des séries numérotées. On l'a vu par exemple dans le remploi du dossier *ex Leo. M. de bapt.* : même lorsque plusieurs citations se succèdent, elles ne forment généralement que des séries informelles, ponctuées par des locutions itératives telles que « *Item, Et iterum, Et post pauca, Et alio loco...* » Mais ici, Florus a manifestement voulu constituer un dossier qui apparût explicitement comme un dossier.

C'est d'ailleurs ce qu'il nous dit : « Sur ce sujet, l'Église ne manque pas de définitions très complètes et très claires... Nous proposons ces quelques-unes : premièrement ; deuxièmement ; troisièmement ; etc. » De même que c'est une circonstance précise qui l'avait ramené au dossier *ex Leo. M. de bapt.*, c'est avec un projet précis en tête qu'il est revenu ici à ses « notes de lecture » sur l'*Indiculus*, son dossier *ex Cael. cap. defin.* Mais quel projet ? Il ne s'agissait pas que de ponctionner l'*Indiculus* puisque, après les définitions I–V qui en sont tirées, Florus a prolongé son dossier avec quatre autres définitions (VI–VIII).

Remarquons tout d'abord qu'ici, Florus ne précise pas les auteurs de ses citations. Comme dans l'*Indiculus*, qui regroupe des citations de papes sans jamais préciser quel pape est l'auteur de quel passage, l'identité de l'auteur semble ici s'effacer complètement derrière le fait même d'être une autorité. Implicitement, les personnes des auteurs semblent comme réduites à des avatars de « l'Autorité » ecclésiastique, autorité qu'ils exprimeraient tous aussi bien les uns que les autres. Et pourtant Florus, non seulement comme auteur mais aussi comme lecteur à travers ses annotations marginales, porte toujours une attention toute particulière à l'identité et à la personne des Pères. Le projet de Florus est donc ici véritablement singulier, par rapport à ses propres habitudes.

Ce projet paraît être une sorte de nouvel *indiculus*, au sens où il forme un nouveau dossier d'*auctoritates de gratia Dei*. Un *indiculus* minimaliste certes, puisque les définitions y sont réduites chacune à une formule, au contraire du document prospérien composé de véritables paragraphes ; mais un *indiculus* augmenté, où l'autorité des pontifes romains s'allie à d'autres, et particulièrement à Augustin. Or dans l'esprit de Florus, Célestin est l'auteur aussi bien de la lettre *Apostolici uerba* que du florilège qui la prolonge : il y a donc une véritable continuité entre la louange d'Augustin qui conclut la lettre, le florilège prospérien qui la prolonge et où Florus puise ses définitions I–V, et les passages augustiniens qui lui fournissent les définitions suivantes.

Les définitions VI et VII sont en effet deux citations de la lettre 186 d'Augustin, adressée à Paulin de Nole. Elles sont tirées d'un passage où Augustin expose les termes de la condamnation de Pélagie, par douze propositions hérétiques numérotées et douze contre-propositions catholiques de nouveau numérotées³⁶. Le passage, avec ses méthodiques vingt-quatre points contradictoires, avait tant intéressé Florus qu'il en avait fait une « fiche de lecture » : intitulée *Capitula XII Pelagiana*³⁷, nous en conservons la transcription de sa propre main dans son dossier personnel déjà évoqué, Vat. lat. 3852, f. 102r–v. Les propositions catholiques VII–VIII et X d'Augustin sont devenues les définitions VI et VII dans le petit « *indiculus* » de Florus.



Enfin, les deux dernières définitions du dossier (VIII–VIII) proviennent du concile tenu à Orange en 529, qui a clos par ses définitions dogmatiques la querelle post-pélagienne³⁸ sur la grâce. C'est le seul texte

36. Dans son édition de la lettre 186, A. GOLDBACHER (CSEL 57, 1911) a supprimé ces numéros. Cependant, tous ses témoins sauf le plus récent numérotent bel et bien les deux séries, comme en atteste son appareil critique (p. 71, première ligne de l'apparat critique). Il est donc probable que Florus n'a pas ajouté de son propre chef cette numérotation, mais que son exemplaire de la lettre 186 la portait déjà.

37. Le titre complet donné par Florus à ce passage est, une fois de plus, excessivement long et précis : *Capitula XII Pelagiana, et quid contra eorum impietatem fides catholica teneat, oppositis aliis XII capitulis expressum, ex libro sancti Augustini ad beatum Paulinum Nolanum episcopum*.

38. Cette désignation a le grand mérite de ne pas contenir d'*a priori* positif ou négatif. À la suite de Vittorino GROSSI puis Michele CUTINO, elle a été adoptée par J. DELMULLE dans sa thèse de doctorat : « Prosper d'Aquitaine contre Jean Cassien. Introduction, édition critique, traduite et annotée du *Liber contra collatorem* », thèse de l'Université Paris Sorbonne soutenue le 2 juin 2014 sous la direction de V. ZARINI et P. MATTEI, p. 72, n. 205. La publication est attendue sous le titre *Le Contra collatorem de Prosper d'Aquitaine. Le parti augustinien et sa stratégie d'appel à Rome dans la querelle postpélagienne*, dans la collection « Textes et Études du Moyen Âge », Barcelona, Fédération internationale des instituts d'études médiévales.

conciliaire auquel Florus se réfère de façon récurrente dans la querelle sur la prédestination. Mais ici, voulant citer le canon XIII, Florus s'est trouvé face à un léger dilemme ; et il l'a résolu avec une érudition certaine, sinon une certaine *maestria*³⁹.

C'est dans la partie aujourd'hui berlinoise du *codex Lugdunensis*, manuscrit juridique déjà mentionné, que Florus lisait les actes du concile d'Orange : cela apparaît clairement par les corrections et la ponctuation qu'il y a portées, à sa manière si caractéristique. D'ailleurs, le texte et la ponctuation du canon XIII ainsi revu par ses soins correspondent tout à fait à la citation du même canon XIII que fait le même Florus, avant le *ten. uerit.*, dans le *trib. epist.*

En fin connaisseur d'Augustin, Florus s'est surtout aperçu que la fin du canon XIII est une citation inavouée de la *Cité de Dieu*, livre XIV. Mais cette citation est approximative, ce qui ne peut que tracasser un homme qui s'évertue à toujours citer mot pour mot. De plus, dans la *Cité de Dieu* comme dans le canon XIII, la phrase en partage est précédée d'une définition de l'arbitre : mais la définition d'Orange et la définition d'Augustin n'ont rien de commun. Ici, n'y a-t-il pas un conflit d'autorités ? Si l'on veut citer le texte mot pour mot, et si le *verbatim* n'est pas le même dans l'une et l'autre autorité, quelle autorité l'emportera sur l'autre ? Faut-il considérer que le concile a cité erronément Augustin, et rétablir la vérité du texte augustinien ? Ou bien faut-il considérer que le concile « corrige » le docteur, et s'en tenir à cette version « définitive » ?

Florus n'est pas lachmannien : il n'y a évidemment pas pour lui nécessité de choisir une source de préférence à l'autre. Au contraire, le théologien voit plus probablement une nécessité de sauver les deux. En tout cas, c'est ce qu'il fait. Il sauve soigneusement le concile, privilégiant même ses leçons là où il ne cite Augustin qu'approximativement (*potuit dari* pour *dari potuit*, et *non potuit reddi* pour *reddi non potest*) ; et ce faisant, il parvient tout de même à restaurer le passage augustinien dans son intégralité.

Bien plus : la glose « *utique homini primo* », qu'il introduit sans que rien ne l'exige, manifeste clairement l'alliance que Florus veut réussir. En effet, la glose est ajoutée à la charnière de la définition VIII, celle d'Augustin ; et elle renvoie à la définition VIII, celle d'Orange. Autrement dit, elle se trouve juste avant le passage commun aux deux autorités : au moment où s'achève la définition d'Augustin, Florus introduit un écho de la définition d'Orange, comme pour montrer que ce qui suit est « en facteur commun » aux deux définitions. Tout en rétablissant le texte augustinien dans sa longueur, Florus semble désolé de devoir, au passage, distendre ou disloquer le texte du concile : le rappeler à cet endroit précis, et avec un *utique*, semble faire de la définition conciliaire un « développement », au sens newmannien du terme, de la définition patristique.

Cette définition VIII en devient, certes, aux yeux de la critique textuelle moderne, une sorte de chimère à buste d'Augustin et pattes de concile d'Orange. Mais ce travail d'orfèvrerie un peu maniaque trahit tout Florus, enfant de la méthode et du scrupule ; il reflète aussi bien son érudition quasi-philologique que son esprit de théologien.

III. FORTUNE DU DOSSIER DE CÉLESTIN DANS LA CONTROVERSE

Ainsi Florus a-t-il constitué un petit dossier de neuf définitions, clairement destiné à être considéré comme tel. Et il semble bien qu'il ait réussi dans cette entreprise, puisque nous retrouvons ensuite son dossier chez son grand ennemi, Hincmar de Reims. Mais il est indispensable de replacer ce petit fait dans le contexte historique et documentaire de la controverse⁴⁰. En effet, à mesure qu'avancent les années 850, la querelle sort petit à petit des cercles érudits pour devenir un problème authentiquement politique. Dès

39. Les paragraphes suivants analysent les faits récapitulés dans le Tableau 7 (en annexe).

40. Je dois ici remercier chaleureusement W. PEZÉ pour les éclairages et conseils qu'il a bien voulu me donner patiemment, ainsi que pour la communication de sa thèse désormais publiée : *Le virus de l'erreur. La controverse carolingienne sur la double prédestination : essai d'histoire sociale*, Brepols, 2017 (Haut Moyen Âge, 26). Les faits qui vont être exposés ici sont abordés en particulier dans la section intitulée « Concile contre concile (853–860) », p. 83 sqq.

lors, la succession des documents publiés par les parties en présence suit la marche des événements historiques.

Évènements et documents

Au tournant des années 850, Hincmar avait tenté de mettre un coup d'arrêt à la polémique en commandant à un jeune homme prometteur, Jean Scot, un traité réfutant les thèses de Godescalc. Mais le traité du philosophe⁴¹ s'étant rapidement attiré les foudres des théologiens, Hincmar change de stratégie⁴² et choisit la voie de l'autorité. Début 853, lors d'un concile réuni à Quierzy, et avec l'appui de Charles le Chauve, il impose quatre canons de sa composition, par lesquels il entend définir la juste doctrine en matière de grâce et de libre-arbitre⁴³.

Le concile de Valence (janvier 855)

Ces quatre canons ne pouvaient pas convenir aux partisans d'un « augustinisme strict » qui, hors du royaume de Charles le Chauve, restaient libres d'agir à leur guise. Le *ten. uerit.* est une réponse aussi méthodique que virulente aux quatre canons hincmariens de Quierzy, et Florus promet déjà un procès pour hérésie à leurs partisans⁴⁴. Le 8 janvier 855, à l'invitation de Lothaire (qui n'était pas présent), quatorze Églises des provinces ecclésiastiques de Lyon, Vienne et Arles⁴⁵ se réunissent à Valence. Les actes de ce concile se composent comme suit : un prologue (sans numéro) ; six canons sur la question de la prédestination (numérotés I–VI) ; un canon sur le choix des évêques (VII) ; trois canons contre les spoliations des biens ecclésiastiques (VIII–X) ; deux canons sur les procès (XI–XII) ; dix canons sur divers points de discipline ecclésiastique (XIII–XXII) ; un long arrêt dans une affaire portée par Agilmar de Vienne (XXIII) ; un extrait de la Constitution Sirmondienne 1, à l'appui de l'arrêt précédent (sans numéro) ; derechef, un extrait de la loi des Burgondes (sans numéro) ; et enfin les souscriptions.

La volonté de faire pièce au concile réuni deux ans plus tôt par Hincmar est évidente : on entend bien que les six canons de Valence sur la prédestination (les canons I–VI) se dressent face aux quatre canons de Quierzy. « Les Quatre Canons » adoptés en 853 à Quierzy sont pris, en quelque sorte, comme la position officielle des Églises « du Nord », et de même « les Six Canons » de Valence sont appelés à être la position officielle des Églises « du Sud⁴⁶ ».

En outre, le concile de Valence ne se contente pas d'une prise de position théologique : il conduit une attaque directe contre les menées d'Hincmar. Le canon III met dans le même sac les quatre canons de Quierzy et les dix-neuf propositions diffusées comme un résumé du traité de Jean Scot, pour les anathématiser tout ensemble⁴⁷. Quant au canon VII, s'il délaisse la question de la prédestination, il souffle

41. Traité conservé par un manuscrit unique, PARIS lat. 13386, f. 103r sqq. Cf. l'édition, *Iohannis Scoti Eriugena De divina praedestinatione liber*, éd. G. MADEC, Turnhout, 1978 (Corpus Christianorum Continuatio Mediaevalis, 50) ; et plus récemment Giovanni Scoto Eriugena, *De praedestinatione liber. Dialettica e Teologia all' Apogeo della Rinascenza Carolingia*, éd. E. MAINOLDI, Firenze, 2003 (Per Verba : Testi mediolatini con traduzione, 18). À son propos et sur sa place dans la querelle, cf. PEZÉ, *Le virus de l'erreur...* (cité n. 40), p. 109–117.

42. Il démentira désormais avoir le moindre rapport avec « l'initiative » de Jean Scot.

43. Canons édités par W. HARTMANN, *MGH Conc.* 3, p. 294–297.

44. « nisi se citius corrigere studeant, uerissime heretici iudicari possunt... » FLOR. LVGD. *ten. uerit.* I (CCCM 260, p. 449,932–933).

45. « Regnante Domino nostro Iesu Christo, anno DCCCLV ab incarnatione eius, gloriosissimo Hlothario imperatore XV, indictione III, mense Ianuario, VI Idus eiusdem mensis, apud urbem Valentiam, in domo basilicae Sancti Iohannis adiacente, cum... reuerentissimi trium prouintiarum episcopi in unum collecti resedissent, idest Lugdunensium, Viennensium, Arelatensium, numero XIII, quibus preuerunt auctore Domino episcopi metropolitani, uidelicet Remigius Lugdunensis, Egilmarus Viennensis, Rotlandus Arelatensis... » (premières lignes de la préface, d'après le ms PARIS lat. 2859, f. 222r,4–7.8–12, une copie lyonnaise contemporaine). Voir l'édition de W. HARTMANN, *MGH Conc.* 3, p. 347–365, et en annexe les Tableau 8 et Tableau 9. Malgré le nombre de quatorze Églises annoncé par cette préface, les souscriptions du concile ne nous livrent les noms que de neuf évêques.

46. Cela se voit également à la tradition manuscrite, car plusieurs témoins ne transmettent que (le prologue et) les canons I–VI (voyez l'introduction de l'édition Hartmann, note précédente). C'est en particulier le cas, évidemment significatif, du manuscrit d'auteur des traités de Florus sur la prédestination, PARIS lat. 2859, f. 222r–225v.

47. Cette condamnation se lit en annexe dans le Tableau 9.

sur les braises d'un vieux procès en illégitimité qui pèse sur Hincmar depuis son accession à la cathèdre de Reims⁴⁸.

Enfin, si le nom de Florus n'apparaît nulle part, son rôle dans l'élaboration des actes est patente. Le canon III reprend littéralement plusieurs phrases de la *resp.*, tandis que le canon II est tout entier un *patchwork* de citations scripturaires et de phrases tirées mot pour mot de la même *resp.* Les parallèles textuels avec les autres traités de Florus sur la prédestination ne manquent pas non plus au fil des autres canons⁴⁹. Et Florus a préparé lui-même, sur le *Codex Lugdunensis* dont il a déjà été question, l'extrait de la *Const. Sirm.* 1 dont le concile a étayé son canon XXIII⁵⁰.

Les conciles de Langres et Savonnières (juin 859)

Les documents produits pendant les quatre années qui suivent sont généralement perdus⁵¹, mais les sources évoquent une activité et une circulation intenses⁵². Puis un *concilium universale* est convoqué pour la mi-juin 859, dans la villa de Savonnières, près de Toul. En prévision de cette rencontre au sommet, dès le 1^{er} juin, les Églises de Lyon et de Vienne se retrouvent autour de Charles de Provence, à Langres, évêché le plus septentrional de la province de Lyon. Les actes de cette réunion de Langres ne sont connus que par la transcription intégrale qu'en donnent les actes du concile de Savonnières⁵³. Ils se composent comme suit : les Six Canons de Valence, réadoptés sans aucune modification⁵⁴ (I–VI) ; puis, sous une rubrique propre⁵⁵, une série de doléances : qu'on convoque les conciles plus régulièrement (VII) ; que les évêques soient ordonnés dans les formes (VIII) ; et autres questions ecclésiastiques et civiles (VIII–XVI). Il faut remarquer au canon VIII le retour, quoique bien moins agressif que ne l'était Valence VII, de la question épiscopale qui vise implicitement Hincmar.

Si les actes du *concilium universale* de Savonnières reproduisent tels quels, sans les avoir adoptés, les actes de Langres, c'est que l'affrontement entre les Églises méridionales et septentrionales a bien eu lieu, comme il était prévisible, et n'a débouché sur aucun accord : Savonnières, en somme, se contente de « prendre acte » du document de Langres qui lui a été soumis.

C'est Hincmar qui, dans sa *dissertatio posterior*, raconte les événements de Savonnières. Dans sa lettre-dédicace à Charles le Chauve⁵⁶, il rappelle que le roi lui a confié pour examen, en juin 859, des canons transmis par l'archevêque de Lyon, Remi⁵⁷. Ces canons, ajoute Hincmar, deux jours avant (*ante biduum*) qu'ils ne soient transmis au roi, avaient été lus devant toute l'assemblée : les précisions que donne Hincmar sur le document permettent de reconnaître sans ambiguïté les actes de Langres. Le lendemain, on avait lu dans l'assemblée d'autres canons, et une vive querelle s'en était suivie⁵⁸. Remi de Lyon avait mis tout le

48. Hincmar avait été fait évêque de Reims après la déposition d'Ebbon, oncle d'Ebbon de Grenoble, lui-même partie prenante du concile de Valence, il devint ensuite la principale cible méridionale d'Hincmar dans la querelle sur la prédestination. Voyez PEZÉ, *Le Virus de l'erreur...* (cité n. 40), p. 245–249, et surtout 252–253.

49. Comme le montrent les notes de l'édition de W. HARTMANN, *MGH Conc.* 3, p. 352–356, n. 12, 15–19, 21, 24–26, 29–30.

50. Ce dernier fait a été montré par K. ZECHIEL-ECKES, qui analyse en détail les responsabilités de Florus dans la constitution des actes de Valence : *Florus von Lyon...* (cité n. 1), p. 167–174.

51. À commencer par le premier traité d'Hincmar sur la prédestination.

52. Hincmar raconte par exemple (*dissert. post.*, praef. : *PL* 125, 56A–B) qu'il a reçu la *resp.* de Florus à deux reprises, en 855 et en 858 ; mais aussi (cf. infra) qu'il a eu communication des actes de Valence des mains mêmes de Charles le Chauve. D'autres exemples dans PEZÉ, *Le Virus de l'erreur...* (cité n. 40), en particulier p. 86–87.

53. C'est la pièce E des actes de Savonnières dans l'édition de W. HARTMANN, *MGH Conc.* 3, p. 473–479.

54. W. PEZÉ analyse les raisons politiques de cette belliqueuse réitération, alors même que l'heure est plutôt à l'union et à l'alliance entre Charles de Provence et son oncle : *Le Virus de l'erreur...* (cité n. 40), p. 242–243.

55. « Quid supplicatum sit piis principibus inter alia » (*MGH Conc.* 3, p. 477, l. 1).

56. *De praedestinatione Dei dissertatio posterior* (désormais *dissert. post.*), epistola ad regem (*PL* 125, 65B–69B).

57. « Nuper elapso mense Junio, per Indictionem septimam, anno Incarnationis Dominicae 859, dedistis nobis quaedam capitula, sicut nostrae dixistis humilitati, a Remigio reverentissimo Lugdunensium archiepiscopo vestrae porrecta sublimitati, jubentes ut tempore congruo de his vobis redderemus responsum... » *dissert. post.*, epist. ad reg. (*PL* 125, 65B).

58. « Quae siquidem capitula in conventu episcoporum habito in territorio Tullensi, in villa quae dicitur Saponarias, ante biduum quam vobis porrecta fuerint, sunt recitata, proferente et deponente ea synodo domno Remigio Lugdunensium

monde au défi, si l'on ne tombait pas d'accord avec ses canons, de revenir l'année suivante avec ses livres patristiques, pour qu'on juge sur pièces⁵⁹. On en était resté là — et l'on en resta là : la question ne reparait pas au concile de Tusey l'année suivante, ni dans les conciles ultérieurs. La polémique, si ardente jusque-là, semble finalement faire long feu⁶⁰.

En tout cas, la lettre-dédicace présente la chronologie suivante :

- 14 juin : devant le *concilium universale* de Savonnières, Remi de Lyon donne lecture des actes de Langres ;
- 15 juin : toujours devant le *concilium universale*, on donne lecture d'autres canons, sans doute les Quatre Canons de Quierzy, et un tumulte s'ensuit : on se sépare irréconciliables ;
- 16 juin : Remi remet à Charles le Chauve les canons lus l'avant-veille, que le roi transmet ensuite à Hincmar (ce jour-là ou peu de temps après) pour qu'il y réponde.

Mais quels canons sont au juste ces canons remis à Hincmar après le concile ? Hincmar parle d'abord de chapitres (*capitula*) qui ont été adoptés début juin à Langres, sans en préciser le nombre ni la teneur. On pense donc aux actes de Langres dans leur ensemble. Puis Hincmar ajoute encore que ces mêmes chapitres (*haec eadem capitula*) se confondent avec les canons de Valence, que le même Charles le Chauve lui avait communiqués trois ans plus tôt à la villa de Neauphle⁶¹. Or, les Six Canons sont la seule partie commune entre les actes de Langres et ceux de Valence. Il faut donc comprendre que Hincmar, même quand il parle des « chapitres adoptés à Langres » en général et sans plus de précision, entend surtout parler des Six Canons, ceux qui sont repris de Valence et qui forment l'objet propre du contentieux entre les Églises des deux royaumes : il néglige en réalité les autres canons des deux conciles, fût-ce les attaques à peine voilées sur sa propre légitimité épiscopale (canons Valence VII et Langres VIII). Mais il n'y a là rien que de très normal, puisque nous sommes ici au seuil d'un gros ouvrage sur la prédestination, où Hincmar est seul maître à bord.

Retour sur la préface de la *dissertatio posterior*

Une fois munis de ce luxe de détails, il faut remonter dans la *dissertatio posterior* d'Hincmar, pour lire la préface placée avant la dédicace⁶². Dans cette préface, Hincmar rassemble une série de documents issus dans la querelle, et qu'il a l'intention de commenter dans son livre : 1°) la *resp.* de Florus, transcrite en intégralité, comme cela a été mentionné au début de cette étude ; 2°) un document composite dont on va justement étudier le détail ; 3°) les Quatre Canons de Quierzy ; 4°) une lettre de Prudence de Troyes.

Le « document composite » qui nous intéresse ici reproduit d'abord les canons II–VI de Valence/Langres, mais en les numérotant de I à V — en outre, de sensibles modifications ont été apportées au canon Valence III (Hincmar V). Puis une rubrique spéciale non numérotée, « Sanctorum Patrum de gratia et libero arbitrio sententiae », introduit notre petit dossier de neuf définitions, tiré du *ten. uerit.* de

archiepiscopo : quae sicut dixit, et in epigrammate eorumdum capitulorum continetur, in hoc ipso anno, in Kalendis nihilominus ibidem descriptis, et in suburbio Lingonicae urbis, ad instructionem Dominici populi ipse et sibi comprovinciales Episcopi ediderunt. Et in crastina alia quaedam capitula, de quibus post locuturi sumus, relecta fuere : super quibus, sicut quibusdam ex fratribus visum est, quorumdam sensus est motus. » *dissert. post.*, epist. ad reg. (PL 125, 65D–66B).

59. « Remigio... venerabiliter perorante, ut si quorumcunque nostrorum sensus ab eisdem prolati capitulis in aliquo dissentiendo se commoveret, ad proxime futuram synodum catholicorum libros doctorum quique deferre curemus, et sicut melius secundum catholicam et apostolicam doctrinam in commune invenerimus, de caetero omnes unanimiter teneamus. » *dissert. post.*, epist. ad reg. (PL 125, 66C). Les canons propres de Savonnières ne disent pas autre chose, quoique sous une formulation bien plus diplomatique : « Relecta sunt denique in eadem Synodo quaedam capitula, super quibus quorundam fratrum sensus dissentire probatur. Unde convenit inter episcopos, ut Deo favente pace ac tranquillitate recuperata simul conveniant et prolati sanctarum scripturarum atque catholicorum doctorum sententiis, quae saniora sunt, concordii unanimitate sequantur. » Can. XI (*MGH Conc.* 3, p. 461, l. 8–12).

60. Outre les menées qui vont être rappelées ici, c'était peut-être en partie faute de combattants : lorsque Hincmar compose sa *dissertatio posterior*, en 860 ou 861, il a l'air de regarder Florus comme un acteur désormais hors de cause, à tel point qu'on considère en général que Florus devait être mort entretemps.

61. « Haec eadem namque capitula, sicut facile reminisci potestis, ante triennium nobis in villa Rothomagensis episcopii, quae Nielfa dicitur, quando in excubiis contra Nortmannorum infestationem degebamus, sub titulo quasi in Valentina synodo conscripta fuerint, anno Incarnationis Dominicae 855, sub Lothario imperatore dedistis, ut ad illa quae nobis viderentur catholice ex orthodoxorum magisterio responderemus... » *dissert. post.*, epist. ad reg. (PL 125, 67D).

62. *Dissert. post.*, Praefatio subsequentis operis (PL 125, 55B–66A).

Florus. Enfin, sous le numéro VI se lit un gros paragraphe qui concatène le canon Valence VII, le canon Langres VIII (dont un des deux *testimonia* est désormais abrégé), et un nouveau *testimonium* sur les clercs indignes de l'épiscopat, tiré de Léon le Grand⁶³ : c'est-à-dire une espèce de somme anti-hincmarienne.

Le document ne correspond donc pas exactement à ce qu'annonce Hincmar : « des chapitres d'abord relus au concile de Toul [c.-à.-d. de Savonnières] et contestés par d'aucuns⁶⁴ ». En effet le paragraphe Hincmar VI se compose en grande partie d'éléments (le canon Valence VII et le nouveau *testimonium* léonin) qui sont absents des actes de Langres lus à Savonnières.

L'intégrité des Six Canons

D'autres questions se posent. Alors qu'il s'agit de réunir dans cette préface les pièces les plus pertinentes de la querelle sur la prédestination, et alors qu'on va citer tout de suite après les Quatre Canons de Quierzy, pourquoi manque-t-il le premier des Six Canons de Valence ? Certes, Valence I (= Langres I) n'est guère qu'une tonitruante entrée en matière, qui ne définit encore rien positivement. Mais la préface d'Hincmar est la seule source où il soit porté atteinte à l'intégrité des Six Canons qui, ailleurs, sont toujours traités comme un ensemble fixe. Il en va ainsi dans les derniers feuillets de PARIS lat. 2859 : cette copie émanant du premier cercle de Florus lui-même qui néglige complètement les canons Valence VII et suivants. Il en va également ainsi dans la structure des actes de Langres : les Six Canons (Langres I–VI), réadoptés tels qu'ils avaient été écrits quatre ans plus tôt (Valence I–VI), y sont explicitement séparés des doléances nouvelles, introduites par une rubrique spécifique (Langres VII–XVI). Enfin, sans le prologue que constitue Valence I, une entrée en matière par la première phrase de Valence II est particulièrement abrupte : ses verbes principaux sont à l'infinitif, parce qu'ils prolongent implicitement la dernière phrase de Valence I, « firmissime tenendum credimus ».

Or il est certain que la numérotation de l'édition de Sirmond ne correspond pas à celle du document original, puisque Hincmar nous le dit lui-même. Lorsqu'il en vient au chapitre sur les ordinations épiscopales qui le vise implicitement, il souligne que ce chapitre aurait dû porter le numéro VII mais que, dans le document que lui a transmis Charles le Chauve, il porte le numéro X, parce qu'on a rajouté « des choses » entre ce chapitre et les Six Canons⁶⁵. La préface corrobore en partie cette description, puisqu'elle intercale quelque chose — notre petit dossier de neuf définitions — entre les Six Canons et la somme anti-hincmarienne. En omettant de reproduire Valence I, cette préface décale la numérotation d'une unité ; mais l'acharnement avec lequel Hincmar souligne ce problème de numérotation nous permet de savoir que ce canon Valence I figurait bel et bien dans le document original : l'intégrité des Six Canons y était donc complète.

Du reste, Hincmar utilise partout ailleurs la juste numérotation des canons de Valence, et non la numérotation erronée de sa propre préface⁶⁶. Il est donc clair, dans l'esprit d'Hincmar tout autant que

63. « Item quo iudicio feriendi sint qui in ordinandis episcopis sanctorum Patrum statuta neglexerint, ex decretis papae Leonis : *Si qui episcopi talem consecraverint sacerdotem qualem esse non liceat, etiamsi aliquo modo damnatum proprii honoris evaserint, ordinationis tamen jus alterius non habebunt, nec unquam ei sacramento intererunt, quod neglecto Dei iudicio immerito praestiterunt.* » *dissert. post.*, praef. (PL 125, 63B–C). Le canon Langres VII se compose essentiellement d'une citation du concile de Laodicée, substantiellement raccourci dans la version d'Hincmar, puis d'une citation des *Capitula Martini*, reproduite à l'identique chez Hincmar. Seul le document d'Hincmar ajoute la citation de Léon le Grand (JK 410).

64. « Haec capitula, in synodo Tullensis territorii primo relecta, et a quibusdam fratribus refutata, sequenti autem opere Catholicorum doctrina sunt plenius confutata. » *dissert. post.*, praef. (PL 125, 59D).

65. « Sed in volumine, quod nuper nobis dedistis, capitulorum istorum compositor quaedam alia intermiscuit, adeo ut istud quod in illis fuerat septimum, inter ista decimum habeatur. » *dissert. post.* 36 (PL 125, 382D). Le petit dossier de neuf définitions portait donc trois numéros : VII, VIII et VIII. Cet arrangement est étrange : on en attendrait un seul (à la rubrique « Sanctorum Patrum de gratia et libero arbitrio sententiae »), ou bien neuf. Dans ces conditions, il est évidemment difficile de conjecturer en quels points des neuf définitions étaient interjetés ces trois numéros.

66. Au chapitre 6, il cite intégralement Valence II en le qualifiant justement de « secundum capitulum » (il est numéroté I dans sa préface), et derechef les premières lignes de Valence III (numéroté II dans la préface) en le qualifiant de « tertium capitulum ». Au chapitre 12, il enchaîne de nouveau une phrase du « secundum » et une autre du « tertium capitulum », qui proviennent respectivement de Valence II et Valence III. Au chapitre 21, il puise dans le « sextum capitulum » un passage effectivement pris dans Valence VI (numéroté V dans sa préface). Au chapitre 27, le « quartum capitulum » lui fournit un passage qui provient bel et bien de Valence III (numéroté III dans la préface). Au chapitre 31, c'est de nouveau un passage du « sextum capitulum », qui provient bien de Valence VI. Et au chapitre 35, il tire du « quintum capitulum » un passage de

dans les actes de Valence et ceux de Langres, que les Six Canons forment un tout : seule la transcription de la préface contrevient à ce consensus unanime.

L'attaque personnelle contre Hincmar

D'ailleurs, Hincmar lui-même distingue nettement les questions dogmatiques liées aux Six Canons d'une part, et d'autre part le procès en illégitimité qui lui est intenté. Voici en quels termes il introduit sa réponse à ces dernières attaques : « Après ces six chapitres auxquels nous avons rendu réponse, est ajouté un septième que vous nous avez communiqué dans la villa de Neauphle précitée, selon lequel *des hommes irresponsables et écervelés, presque ignorants des sciences et des lettres*⁶⁷... »

De fait, son traité est presque entièrement consacré aux questions proprement théologiques qui opposent les Six Canons de Valence et les Quatre Canons de Quierzy⁶⁸ : les trente-cinq chapitres consacrés à cette matière remplissent plus de trois cents colonnes de la *Patrologie*⁶⁹. Ensuite seulement, il en vient au procès en illégitimité qu'on lui intente, et c'est pour y consacrer un unique chapitre, douze colonnes de *Patrologie*⁷⁰. La phrase de transition qui introduit ce développement marque nettement le changement de sujet, faisant de cette question une sorte d'annexe.

Après les canons proprement dogmatiques, la préface citait la somme anti-hincmarienne (le paragraphe Hincmar VI) composée de Valence VII + Langres VIII + un nouveau *testimonium*. Il paraît donc naturel qu'après avoir amplement traité des questions théologiques, Hincmar en vienne au paragraphe qui le concerne personnellement : comme il le dit lui-même, c'est pour mieux dénoncer sa doctrine qu'on tente de jeter le discrédit sur sa personne⁷¹.

Pourtant, il ne pense pas au chapitre tel qu'il est reproduit dans sa propre préface : il se réfère ici non pas au document remis après Savonnières, mais au document remis trois ans plus tôt, à la villa de Neauphle ; c'est-à-dire aux actes du concile de Valence. Le chapitre incriminé est donc bien un septième *capitulum* qui suit les Six Canons ; et lorsqu'il le cite *in extenso*⁷², c'est bien les actes de Valence qu'il cite, et non pas la version « renforcée » transcrite dans la préface. Aucune mention n'est faite des états que constituent, dans Hincmar VI, la reprise de Langres VIII et la citation nouvelle de Léon le Grand. Et de fait, à quoi bon citer cette version « renforcée », quand il pouvait sans trahir la vérité s'en tenir à la recension *brevior* du procès qu'on lui faisait, en ne citant que Valence VII ?

La même remarque s'applique, finalement, à la préface même. Alors qu'il reste maître du terrain, alors qu'il écrit pour son roi un traité sur la question de la prédestination, pourquoi Hincmar se donne-t-il l'embarras de transcrire ici des canons attaquant sa légitimité épiscopale ? Si ces canons ont été adoptés dans le cadre de la querelle, s'ils ont été une arme des méridionaux dans la querelle, ils n'ont pourtant rien de nécessaire à cet endroit, sur le seuil de sa *dissertatio posterior*. Bien au contraire : ils sont au mieux hors sujet, puisqu'un lecteur non averti ne comprendra pas ce que viennent faire ici ces questions d'ordination épiscopale ; au pis, ils sont nuisibles, puisque Hincmar ravive ainsi lui-même le procès en illégitimité qu'on ne cesse de lui intenter, alors qu'il est bien le maître de sa propre préface et qu'il pourrait facilement passer cela sous silence.

Valence V (numéroté IV dans sa préface).

67. « Post sex ista capitula, de quibus responsum reddidimus, septimum nobis subjunctum dedistis in praefata villa Nielfa, quia indiscussi et inexaminati, scientiaequae litterarum pene ignari... » *dissert. post.* 36 (PL 125, 382C–D).

68. Voyez l'analyse du traité que donne PEZÉ, *Le Virus de l'erreur...* (cité n. 40), p. 344–362, et son plan détaillé dans l'Annexe 20 : t. 2, p. 149.

69. *Dissert. post.* 1–35 : PL 125, 69B–382C.

70. *Dissert. post.* 36 : PL 125, 382C–393C.

71. « et illic et istic ideo capitulum istud est positum, ut facilius possit legentibus persuaderi, non esse mirum si prava docemus, qui perverse et inconsiderate atque indebite ad ordinem docendi accessimus... » *dissert. post.* 36 (PL 125, 382D–383A).

72. PL 125, 383B–D.

Genèse du « document composite »

Hincmar présente donc le document transmis par Charles le Chauve sous un double jour : d'une part, ce sont les sept premiers canons de Valence, les Six Canons dogmatiques et le canon VII qui l'attaque directement ; d'autre part, c'est un document interpolé, remanié, renuméroté, de façon au mieux erronée, au pire suspecte. À l'évidence, cette ambiguïté le sert dans son argumentation contradictoire.

Mais pour nous, l'acharnement qu'il met à en scruter minutieusement tous les détails nous renseigne surtout sur la teneur exacte du document qu'il avait sous les yeux. Il se distingue de Valence I–VII par deux caractères contraires. D'un côté, en remaniant le canon III, il renonce à la condamnation explicite des Quatre Canons de Quierzy : c'est la seule modification importante des Six Canons eux-mêmes⁷³. De l'autre côté, il enfonce lourdement le clou de l'orthodoxie, en ajoutant aux Six Canons le dossier de neuf définitions. Et enfin, il retourne le couteau dans la plaie, en compilant cette somme anti-hincmarienne où le canon de Valence VII est augmenté d'un dossier minimal de *testimonia*. La méthode est éprouvée : c'est celle de Florus, qui aime démontrer d'abord par la raison et les Écritures, avant de masser un dossier patristique⁷⁴ à l'appui de ce qu'il vient de dire. C'était la méthode du concile de Valence dans l'affaire portée par Agilmar de Vienne : le canon XXIII exprimait l'arrêt du concile, et était suivi de deux textes de lois invoqués à l'appui de la décision. C'est, pour tout dire, une méthode tout-à-fait banale de l'agonistique de l'époque.

En somme, la composition du document nous renseigne sur sa genèse. Il faut se rappeler le récit d'Hincmar : Remi de Lyon a lu devant le *concilium universale* de Savonnières les canons adoptés à Langres ; puis, le surlendemain, il a remis à Charles le Chauve « les mêmes » canons. C'est ce dernier document que le roi a transmis à Hincmar, à charge pour lui d'y répondre — et cette réponse est la *dissertatio posterior*.

Le document que Remi avait lu devant le concile était certainement les actes de Langres tels qu'on les connaît, Six Canons et doléances : après tout, ils avaient été adoptés précisément à cette fin, et c'est bien eux que transcrivent les actes de Savonnières. Il serait bien étonnant que Charles le Chauve n'ait pas eu connaissance de ces actes de Langres, sinon une copie même, dès le jour où ils ont été présentés officiellement au concile. À quoi bon lui remettre « les mêmes » le surlendemain, si ce sont les mêmes ?

Il est donc particulièrement significatif de voir le chef de file des méridionaux remettre au roi des septentrionaux, en marge du concile semble-t-il, un nouveau document où sont ramassés tous les véritables contentieux. La « nouveauté » du document explique donc ce curieux intervalle de deux jours : ces quarante-huit heures étaient nécessaires et suffisantes à la composition du nouveau document. Ce sont « les mêmes canons » parce que ce sont toujours « les Six Canons » en dispute ; mais à bien y regarder c'est un dossier « nouveau », dans lequel les méridionaux se sont efforcés d'amasser toutes les pièces existantes à l'appui de leur position, et ce justement au moment où ils cèdent du terrain sur la condamnation du concile de Quierzy.

En matière doctrinale, rien ne changeait : les définitions dogmatiques restaient celles de Florus. Subsistait aussi la condamnation vigoureuse des dix-neuf propositions résumant le traité de Jean Scot. Mais le problème réellement diplomatique et politique, l'anathème jeté par un concile méridional sur un concile septentrional, avait été proprement érasé du canon Valence III. Cette concession des méridionaux explique probablement l'acharnement qu'ils ont mis à rassembler toutes leurs armes dans cette ultime *schedula* : il fallait en rajouter pour sauver la face, pour bien signifier qu'on n'en pensait pas moins, et qu'on méprisait toujours aussi cordialement le chef de file de l'Église septentrionale, Hincmar de Reims. Reste qu'avec cette concession, il devenait possible de fermer les yeux sur l'incompatibilité des définitions dogmatiques de Quierzy et de Valence : exception faite de quelques théologiens, qui se souciaient de pareilles subtilités ?

73. Voyez le Tableau 9.

74. Le meilleur exemple en est l'*absol.* (PL 121, 1067B–1084B), dont le premier tiers est constitué par le raisonnement, sans la moindre mention d'un Père, et les deux derniers tiers empiètent trente-trois citations d'Hilaire, Ambroise, Pacien de Barcelone, Léon le Grand, Célestin et Augustin.

Pour l'étude qui est la nôtre, un fait est particulièrement intéressant : lorsqu'ils ont voulu invoquer un dossier patristique à l'appui de leur doctrine et à l'encontre de leurs ennemis, dans leur baroud d'honneur, les méridionaux ont choisi le petit dossier de neuf définitions que Florus avait élaboré pour son *ten. uerit.*, de la manière qu'on a décrite, et spécialement au moyen des *ex Cael. cap. defin.* transmises par le manuscrit de Gand. L'intention qu'avait Florus de constituer ainsi un dossier qui apparût comme tel, qu'on pût extraire de son contexte et remployer par ailleurs, a donc rencontré un écho. Le rapprochement avec les Six Canons, eux-mêmes inspirés des écrits du même Florus (son évêque Remi ne pouvait l'ignorer) est évidemment significatif.

CONCLUSION

Nous pouvons donc ajouter les feuillets 66v–69r du manuscrit de Gand, c'est-à-dire le dossier *ex Cael. cap. defin.* et le dossier *ex Leo. M. de bapt.*, à la documentation personnelle de Florus de Lyon dans la querelle sur la prédestination. Cette documentation dans son ensemble apporte une douzaine de textes, traités et collections de *testimonia* patristiques, et presque chacun d'entre eux a pour unique témoin le manuscrit PARIS lat. 2859 ou bien le manuscrit GENT U.B. 249. Enfin, les rapports qu'on peut établir entre la documentation patristique de Florus et son œuvre personnelle achèvent de resserrer étroitement la cohésion de l'ensemble du dossier lyonnais sur la prédestination.

Plus généralement, le recensement et l'analyse de la documentation personnelle de Florus de Lyon, relativement à son ampleur sans exemple, sont à peine commencés. Les quelques détails mis en valeur ici ne sont qu'un petit exemple de la colossale mine d'informations qu'elle représente : non seulement sur l'état des textes antiques et leur circulation, mais aussi sur tous les aspects de la production livresque et du travail intellectuel à l'époque carolingienne. Nous n'avons envisagé ici que le Florus de la controverse, le Florus « va-t-en-guerre », qui a des ennemis et qui monte à l'assaut, la citation patristique entre les dents. Mais le Florus des temps de paix n'est pas moins érudit, pas moins actif, pas moins productif — et ne s'est pas encore vu consacrer beaucoup d'études.

Index des tableaux

Tableau 1 : Les extraits du dossier <i>ex Cael. cap. defin.</i>	7
Tableau 2 : Les extraits du dossier <i>ex Leo. M. de bapt.</i>	7
Tableau 3 : Partie hivernale de l'homéiliaire romain de type S.....	8
Tableau 4 : Concordance des extraits de Léon.....	9
Tableau 5 : Concordance des extraits de Célestin.....	13
Tableau 6 : Les extraits d'Avg. <i>ciu. V</i> , du ms. Lyon 607 à l' <i>adu. Ioh.</i>	25
Tableau 7 : Le travail de Florus autour du canon XIII du concile d'Orange.....	26
Tableau 8 : Les six canons des Églises du Sud, de Valence à Hincmar.....	27
Tableau 9 : Les condamnations de Quierzy et de Jean Scot dans le canon IV de Valence et ses dérivés.....	28
Annexe : Deux dossiers patristiques de Florus de Lyon restés inédits.....	29

Tableau 6: Les extraits d'AVG. *ciu.* V, du ms. LYON 607 à l'*adu. Iob.*⁷⁵

AVG. <i>ciu.</i>	LYON, BM, 607	FLOR. LVGD. <i>ex ciu.</i>	FLOR. LVGD. <i>adu. Iob.</i>
p. 135,8,2 omnium	f. 112v,b,5 omnium	p. 51,5 omnium	
p. 135,8,3 fit#2	f. 112v,b,8 fit	p. 51,5 fit	
p. 135,8,6 dei	f. 112v,b,17 dei	p. 51,5 dei	
p. 135,8,12 porrigitur	f. 113r,a,7 porrigitur	p. 51,10 porrigitur	
p. 136,9,1 cicero	f. 113r,b,9 cicero	p. 51,10 cicero	
p. 136,9,1 ut	f. 113v,a,10 ut	p. 51,10 ut	
p. 136,9,11 multo	f. 113v,b,12 multo	p. 51,14 multo	
p. 136,9,16 deus	f. 114r,a,1 deus	p. 52,18 deus	
p. 136,9,2 auferat	f. 113v,a,12 auferat	p. 51,10 auferat	
p. 136,9,7 argumentationibus	f. 113v,b,1 argumentationibus	p. 51,14 argumentationibus	
p. 137,9,26 sed	f. 114r,b,3 sed	p. 52,18 sed	
p. 137,9,32 praescientiam	f. 114r,b,20 praescientiam	p. 52,23 praescientiam	
p. 137,9,35 quid	f. 114r,b,24 quid	p. 52,24 quid	
p. 137,9,50 in			p. 150,125 in
p. 137,9,56 itaque	f. 115r,a,11 itaque	p. 52,41 itaque	p. 150,131 itaque
p. 137,9,58 ex	f. 115r,a,15 ex	p. 52,41 ex	p. 150,132 ex
p. 137,9,62 confirmat			p. 150,136 confirmat
p. 138,9,102 praesciuit	f. 116r,b,8 praesciuit	p. 54,75 praesciuit	
p. 139,9,125 spiritus#2	f. 116v,b,11 spiritus	p. 54,76 spiritus	p. 150,136 spiritus
p. 139,9,133 est	f. 117r,a,5 est	p. 54,82 est	p. 150,144 est
p. 139,9,138 causa	f. 117r,a,19 causa	p. 54,82 causa	p. 150,144 causa
p. 139,9,140 fiunt			p. 150,145 fiunt
p. 139,9,144 quo			p. 150,145 quomodo
p. 139,9,146 uoluntates	f. 117r,b,12 uoluntates	p. 54,88 uoluntates	p. 151,148 uoluntates
p. 139,9,150 quod	f. 117r,b,22 quod	p. 54,88 quod	p. 151,149 quod
p. 140,9,162 potest	f. 117v,a,26 potest	p. 55,98 potest	p. 151,159 potest
p. 140,10,6 si	f. 117v,b,22 si	p. 55,99 si	p. 151,159 si
p. 141,10,29 nollemus			p. 152,181 nollemus
p. 141,10,40 non			p. 152,181 non
p. 141,10,52 erimus			p. 152,193 erimus
p. 141,10,57 iuste			p. 152,193 iuste
p. 141,10,64 praesciuit	f. 119r,a,29 praesciuit	p. 56,144 praesciuit	p. 152,200 praesciuit

75. On tente ici une vue synoptique des étapes successives du travail de Florus. En suivant pas à pas le texte d'AVG. *ciu.* V (1^{re} colonne, avec les références de l'édition critique de B. DOMBART et A. KALB, CCSL 47), on y voit les coïncidences et divergences entre :

- les préparations portées par Florus dans le manuscrit LYON 607 (2^e colonne) ;
- les passages qui forment le centon *ex ciu.* (3^e colonne, avec les références de l'édition critique de Klaus ZECHIEL-ECKES, dans « Augustinus-Rezeption... », cité n. 19).
- les citations en série faites ensuite par Florus dans le chapitre VI de l'*adu. Iob.* (4^e colonne, avec les références de l'édition critique de Klaus ZECHIEL-ECKES, dans le CCCM 260).

On donne le premier et le dernier mot de chaque passage : si deux mots, dans deux colonnes différentes, se trouvent sur la même ligne, c'est qu'il s'agit du même mot eu égard à la suite de mots qu'est l'œuvre source. Dans le manuscrit, les passages formant un même cadre sont ceux que Florus a excerptés. Dans les œuvres de Florus, les citations qui apparaissent comme un texte continu (« extraits ») forment un unique cadre, même si elles concatènent en réalité plusieurs « passages » distants dans le texte augustinien : ces derniers forment alors autant de « créneaux » dans le cadre de la citation.

Tableau 7: Le travail de Florus autour du canon XIII du concile d'Orange⁷⁶

CONC. ARAVS. XIII. DE REPARATIONE LIBERI ARBITRII ; arbitrium uoluntatis in primo homine infirmatum· nisi per gratiam baptismi non potest reparari ;	FLOR. LVGD. <i>trib. epist.</i> II. Arbitrium uoluntatis in primo homine infirmatum· nisi per gratiam baptismi non potest reparari ;	AVG. <i>ciu.</i> 14,II Arbitrium igitur uoluntatis tunc est uere liberum, cum uitiiis peccatisque non seruit. Tale datum est a Deo ;	FLOR. LVGD. <i>ten. uerit.</i> VIII· Arbitrium uoluntatis in primo homine infirmatum· nisi per gratiam baptismi non potest reparari ; VIII· Arbitrium uoluntatis tunc est uere liberum· cum uitiiis peccatisque non seruit ; Tale datum est a deo· utique homini primo ; Quod amissum !
quod amissum !	Quod amissum·	quod amissum proprio uitio, nisi a quo dari potuit, reddi non potest. Vnde Veritas dicit : Si uos Filius liberauerit, tunc uere liberi eritis.	Quod amissum ! nisi a quo potuit dari· non potuit reddi ; Unde ueritas dicit ; Si uos filius liberauerit· tunc uere liberi eritis ;
nisi a quo potuit dari· non potuit reddi ; unde ueritas dicit ; si uos filius liberauerit ! tunc uere liberi eritis ;	nisi a quo potuit dari· non potuit reddi ; Unde ueritas dicit ; Si uos filius liberauerit· <tunc> uere liberi eritis ;	quod amissum proprio uitio, nisi a quo dari potuit, reddi non potest. Vnde Veritas dicit : Si uos Filius liberauerit, tunc uere liberi eritis.	nisi a quo potuit dari· non potuit reddi ; Unde ueritas dicit ; Si uos filius liberauerit· uere liberi eritis ;

76. On tente ici de mettre en valeur les similitudes et dissemblances entre quatre documents :

- 1^e colonne, le canon XIII du concile d'Orange, transcrit tel que Florus l'a corrigé et ponctué dans BERLIN, Phill. 1745, f. 48r,9–13.
- 2^e colonne, la citation du canon XIII du concile d'Orange dans le *trib. epist.* de Florus, transcrite tel qu'elle est écrite de la main du collaborateur B de Florus dans PARIS lat. 2859, f. 31v,18–21. À la dernière ligne, le mot *tunc* est entre crochets obliques parce qu'il manquait d'abord et a été rajouté sur la ligne.
- 3^e colonne, le texte d'Augustin *ciu.* XIV. Malheureusement nous n'avons plus l'exemplaire de travail de Florus pour cette partie d'AVG. *ciu.* ; le texte est celui de l'édition critique de B. DOMBART et A. KALB, CCSL 48, p. 432,41–45.
- 4^e colonne, le texte des définitions VIII et VIII de l'« *indiculus* » de Florus, transcrit tel qu'on le trouve écrit de la main du collaborateur B de Florus dans PARIS lat. 2859, f. 95v,10–15.

Tableau 8: Les six canons des Églises du Sud, de Valence à Hincmar⁷⁷

Valence	Langres (d'après Savonnières)	Hincmar
<i>Regnante Domino nostro Iesu Christo, anno DCCCCLV ab incarnatione eius... deuota et sollicita pietate adnotare.</i>	<i>HAEC DECRETA SINODICA OBTULERUNT EIDEM CONUENTUI... CUM REGE SUO KAROLO CONGREGATI CONFIRMAUERUNT.</i>	<i>Haec capitula, in synodo Tullensis territorii primo relecta... et tricesimo quinto capitulis explanata.</i>
Kaput I. Quia doctorem gentium in fide et ueritate fideliter commonentem... ex maternis Ecclesiae uisceribus nos hausisse gaudemus.	I. Quia doctorem gentium in fide et ueritate fideliter commonentem... ex maternis Ecclesiae uisceribus nos hausisse gaudemus.	I. Deum praescisse aeternaliter et bona, quae boni erant facturi... uel merito originali uel etiam actuali permanserunt.
Kaput II. Deum praescire et praescisse aeternaliter et bona, quae boni erant facturi... uel merito originali uel etiam actuali permanserunt.	II. Deum praescire et praescisse aeternaliter et bona, quae boni erant facturi... uel merito originali uel etiam actuali permanserunt.	II. Sed et de praedestinatione Dei placuit et fideliter placet... sicut Arausica synodus, illis anathema dicimus.
Kaput III. Sed et de praedestinatione Dei placuit et fideliter placet... sicut Arausica synodus, illis anathema dicimus.	III. Sed et de praedestinatione Dei placuit et fideliter placet... sicut Arausica synodus, illis anathema dicimus.	III. Item de redemptione sanguinis Christi, propter nimium errorem... ne districtius feriantur, castigandos esse censemus.
Kaput IIII. Item de redemptione sanguinis Christi, propter nimium errorem... ne districtius feriantur, castigandos esse censemus.	IIII. Item de redemptione sanguinis Christi, propter nimium errorem... ne districtius feriantur, castigandos esse censemus.	IV. Item firmissime tenendum credimus, quod omnis multitudo fidelium... et spiritui gratiae contumeliam fecerit ?
Kaput V. Item firmissime tenendum credimus, quod omnis multitudo fidelium... et spiritui gratiae contumeliam fecerit ?	V. Item firmissime tenendum credimus, quod omnis multitudo fidelium... et spiritui gratiae contumeliam fecerit ?	V. Item de gratia per quam saluantur credentes, et sine qua rationalis creatura... sufficienter prosecutum est, amplectatur.
Kaput VI. Item de gratia, per quam saluantur credentes et sine qua rationalis creatura... sufficienter prosecutum est, amplectatur.	VI. Item de gratia, per quam saluantur credentes et sine qua rationalis creatura... sufficienter prosecutum est, amplectatur.	<i>Sanctorum Patrum de gratia et libero arbitrio sententiae.</i> 1. <i>In praeuaricatione Adae... Dei miserantis erexerit.</i> 2. <i>Quod nemo nisi... utatur arbitrio.</i> 3. <i>Quod omnia studia... ipse donauerit.</i> 4. <i>Quod ita Deus... nihil possumus.</i> 5. <i>Omnium studiorum... uelimus et agamus.</i> 6. <i>Fatemur gratiam... misericors fuero.</i> 7. <i>Fatemur esse... indiget adiutorio.</i> 8. <i>Arbitrium uoluntatis... non potest reparari.</i> 9. <i>Arbitrium uoluntatis... liberi eritis.</i>
	<i>QUID SUPPLICATUM SIT PIIS PRINCIPIBUS INTER ALIA.</i> VII. <i>Poscendum a chrystianissimis... ecclesiasticum iudicium formidatur.</i>	VI. Et quia indiscussi et inexaminati, scientiaeque litterarum pene ignari... et sententia ecclesiastica nouerit se culpandum. Ut hi qui ordinandi sunt, secundum ordinem ecclesiasticum... et in episcopali uita edoctus est.
Kaput VII. Et quia indiscussi et inexaminati scientiaeque litterarum pene ignari... et sententia fratrum nouerit se culpandum.	VIII. Ut hi, qui ordinandi sunt, secundum ordinem ecclesiasticum... et in episcopali uita edoctus est.	Item quo iudicio feriendi sint qui in ordinandis episcopis... iudicio immerito praestiterunt.

77. On résume ici la structure générale de trois documents : 1^{re} colonne, les actes du concile de Valence, d'après l'édition de W. HARTMANN, *MGH Conc.* 3, p. 351–357. — 2^e colonne, les actes du concile de Langres, qui ne nous sont parvenus que par la transcription intégrale qu'en font les actes du concile de Savonnières : on suit derechef l'édition de W. HARTMANN, *MGH Conc.* 3, p. 473–477. — 3^e colonne, les canons transcrits par Hincmar dans la *praefatio* de sa *dissertatio posterior* : on suit là l'unique témoin disponible, l'édition de J. Sirmond (citée n. 13), reproduite par la *PL* 125, 60A–63C. D'une colonne à l'autre, l'italique fait ressortir les passages propres à chaque texte, par comparaison avec les deux autres. Le canon Valence–Langres IIII / Hincmar III fait l'objet d'un synopsis plus détaillé dans le tableau suivant.

Tableau 9 : Les condamnations de Quierzy et de Jean Scot dans le canon IV de Valence et ses dérivés⁷⁸

Valence (<i>brevior</i>)	Valence (<i>longior</i>)	Langres, d'après Savonnières	Hincmar
(...) exaurienda peccata. Porro capitula quattuor, quae concilio fratrum nostrorum minus prospere suscepta sunt, propter inutilitatem uel etiam noxietatem et errorem contrarium ueritati, sed et alia <i>XVIII</i> <i>sylogismis</i> <i>ineptissime</i> <i>conclusa,</i> <i>et, licet iactetur, nulla saeculari</i> <i>litteratura nitentia, in quibus</i> <i>commentum diaboli potius</i> <i>quam argumentum aliquod</i> <i>fidei deprehenditur,</i>	(...) exaurienda peccata. Porro capitula quattuor, quae concilio fratrum nostrorum minus prospere suscepta sunt, propter inutilitatem uel etiam noxietatem et errorem contrarium ueritati, sed et alia capitula numero X et VIII <i>sylogismis</i> ineptissime et mendacissime conclusa, ubi non argumentum fidei, sed potius commentum perfidiae paret, nulla omnino philosophyca arte, ut arroganter a quibusdam iactatur, constructum, sed inani fallacia et deceptione imperitissime confusum, a pio auditu fidelium penitus explodimus, et ut talia similia caveantur per omnia, auctoritate Spiritus Sancti interdicimus. Nouarum etiam rerum introductores, ne districtius feriantur, castigandos esse censemus.	(...) exaurienda peccata. Porro capitula quattuor, quae concilio fratrum nostrorum minus prospere suscepta sunt, propter inutilitatem uel etiam noxietatem et errorem contrarium ueritati, sed et alia capitula numero decim et octo <i>silogismis</i> ineptissime et mendacissime conclusa, ubi non argumentum fidei, sed potius commentum perfidiae paret, nulla omnino philosophica arte, ut arroganter a quibusdam iactatur, constructum, sed inani fallatia et deceptione imperitissime confusum, a pio auditu fidelium penitus explodimus, et ut talia et similia caveantur per omnia, auctoritate Spiritus Sancti interdicimus. Nouarum etiam rerum introductores, ne districtius feriantur, castigandos esse censemus.	(...) exhaurienda peccata. Porro capitula numero nouemdecim <i>sylogismis</i> ineptissime et mendacissime <i>a quodam Scoto</i> conclusa, ubi non argumentum fidei, sed potius commentum perfidiae, paret nulla omnino philosophiae arte, ut arroganter a quibusdam iactatur, constructum, sed inani fallacia et deceptione imperitissime confusum, a pio auditu fidelium penitus explodimus, et ut talia et similia caveantur per omnia, auctoritate Spiritus Sancti interdicimus. Nouarum etiam rerum introductores, ne districtius feriantur, castigandos esse censemus.

78. On compare ici plus en détail les différentes versions du canon Valence–Langres III / Hincmar III, autour duquel se cristallisait la rivalité entre les Églises méridionales réunies autour de Remi et les septentrionales réunies autour d'Hincmar. Les éditions sont les mêmes que dans le tableau précédent, et comme dans le précédent l'italique marque les passages propres à chaque texte, par comparaison avec les autres. Cependant les actes de Valence sont connus à travers deux recensions, qu'on a distinguées ici à l'exemple de W. Hartmann. Seuls l'exemplaire lyonnais PARIS lat. 2859 (et son *descriptus* de la fin du XVI^e siècle, PARIS lat. 2419) et un autre témoin du IX^e siècle, PARIS lat. 1750, donnent la recension *longior*, qui s'accorde toutefois avec Langres et avec Hincmar. Les quatre autres témoins manuscrits collationnés par Hartmann, tous *recentiores*, donnent la recension *brevior*. Quelle peut en être l'origine ? Hartmann n'en dit mot.

diuine gratie ueritate
 rem. eundem in pap
 uis qui nullis meritis
 precedentibus; regenera
 tione saluantur. & a
 caeteris percipiunt
 paruulorum composito
 separantur. Et in me
 diae uoluntate hominum
 homines christi. qui
 nullis humanis prece
 dentibus meritis salua
 tor hominum factus e
 elucere.

cor. II.

p̄dictis reprimi se p̄uenit. Laborat aliquando in se uice maior
 iam uentum uoluntate arbitrio; sed ubi uentur ad paruulos
 & ad ipsum mediator em̄di & hominum hominē xpm̄ ihm̄ omnis
 deficit p̄cedentium gratiam di humancorum affectio meritorū
 quia nec illi ullis bonis p̄cedentibus; meritis discernuntur acerbis
 ut p̄ueniant ad liberatōre hominū. nec ille ullis humanis p̄ce
 dentibus; meritis. cum & ipse sit homo. liberator factus est hominū
 uis enim audiat qd̄ dicitur paruuli p̄ suis futuris meritis in
 ipse infanti sacre baptizati & xpe de hac utat. & ideo alii non
 baptizati in eadem sacre mori. quia & ipsorum p̄sentia sunt
 merita futura sed mala. Non eorū utat bonū uel malū dō re
 munerante uel damnante. sed nullū. ap̄ostolus quidem limitē
 fixit. quem transgredi non debet. hominis ut mitius loquitur in
 caute suspicio; At enim; om̄s ad st̄udimus ante tribunal
 xpi. ut ferat unus quisq; secundum eū que p̄corpus gessit. siue
 bonum siue malum; Gessit inquit. non adiunxit uel gestur us

uis
 Quam absurdum & fallacissimum sit. qd̄ quidam dicere uisunt.
 paruulos iuxta meritorū futura siue boni siue mali siue corpore
 mansissent. Alios p̄ baptismum saluati. Alios absq. hoc remedia
 Rapi de corpore. que sicut. futura que nunquam futura d̄ am̄.

Fig. 1: LYON, BM, 608, f. 122v: AVG. *praed. sanct.* 12,23-24.

Préparation d'un extrait commentant II Cor. pour l'*Expositio* augustinienne sur l'Apôtre; deux commentaires marginaux.

G = GENT, U.B., 249, f. 66v–69r (s. X, prov. St-Maximin de Trèves)

CAPITULA DEFINITIONUM BEATI CAELESTINI PAPAE
ET PRETERITORUM APOSTOLICE SEDIS PONTIFICUM

66v

I. In preuaricatione Adæ, omnes homines naturalem possibilitatem, et innocentiam perdidisse : et neminem de profundo illius ruine per liberum arbitrium posse consurgere nisi eum gratia Dei miserantis erexerit.

II. Neminem esse per semetipsum bonum : nisi participationem sui ille donet qui solus est bonus.

III. Neminem etiam bap̄tismatis gratia renouatum, idoneum esse ad superandas diaboli insidias, et ad uincendas carnis concupiscentias nisi per cottidianum adiutorium Dei : perseuerantiam bone conuersationis acceperit.

III. Quod nemo nisi per Christum libero bene utatur arbitrio.

V. Quod omnia studia et omnia opera ac merita sanctorum ad Dei gloriam laudemque referenda sint : quia nemo ei aliunde placeat, nisi ex eo quod ipse donauerit.

VI. Quod ita Deus in cordibus hominum, atque in ipso libero operetur arbitrio : ut sancta cogitatio pium consilium omnisque motus bone uoluntatis ex Deo sit quia per illum aliquid boni possumus, sine quo nihil possumus.

VII. Obsecrationum quoque sacerdotalium sacramenta respiciamus : quae ab Apostolis tradita in toto mundo, atque in omni catholica aeclēsia uniformiter celebrantur, ut legem credendi lex statuat subp̄licandi. Cum enim sanctorum plebium presules mandata sibimet legatione fungantur apud diuinam clementiam humani generis agunt causam, et tota secum aeclēsia congemescens postulant et praecantur, ut infidelibus donetur fides : ut idolatræ ab impietatis suae liberentur erroribus : Ut Iudeis ablato cordis uelamine, lux ueritatis appareat : Ut heretici catholicæ fidei perfectione respiscant : Ut scismatici Spiritum rediuiuæ | caritatis accipiant. Ut lapsis poenitentiae : remedia conferantur. Ut denique caticuminis, ad regenerationis sacramenta perductis caelestis misericordiæ aula reseretur. Haec autem non perfunctoriae neque inaniter a Domino peti : rerum ipsarum monstrat effectus. Quandoquidem ex omni errorum genere, plurimos Deus dignatur adtrahere, quos erutos de potestate tenebrarum, transferat in regnum Filii caritatis suae. Et ex uasis iræ faciat uasa misericordiae. Quod adeo totum diuini operis esse sentitur, ut haec efficiendi Deo gratiarum semper actio, laudisque confessio pro inluminacione talium, uel correctione referantur.

VIII. His ergo aeclēsiasticis regulis, et ex diuina sumptis auctoritate documentis, ita adiuuante Domino conformati sumus, ut omnium bonorum effectuum atque operum, et omnium bonorum studiorum, om-

5 cfr Lc 18,19: cfr Idt 11,6 uel II Mcc 1,24 || 13–14 cfr Io 15,5

3–4 exc. I.: PS.-CÆL. *indic.* 4 = PL 50, col. 531,28–32

5 exc. II.: PS.-CÆL. *indic.* 5 = PL 50, col. 532,8–10

6–8 exc. III.: PS.-CÆL. *indic.* 6 = PL 50, col. 532,16–20

9 exc. IIII.: PS.-CÆL. *indic.* 7 = PL 50, col. 532,30–31

10–11 exc. V.: PS.-CÆL. *indic.* 8 = PL 50, col. 533,5–8

12–14 exc. VI.: PS.-CÆL. *indic.* 9 = PL 50, col. 533,35–39

15–26 exc. VII.: PS.-CÆL. *indic.* 11 = PL 50, col. 535,14–536,5

29.27–30.9 exc. VIII.: PS.-CÆL. *indic.* 12 = PL 50, col. 536,19–537,8

I caelestini *scripsi*] calisti G || 5 participationem *scripsi*] –ne G || II eo *G^{bc}*] deo *G^{bc}*

niumque uirtutum quibus ab initio fidei ad Deum tenditur : Deum profiteamur auctorem. Et non dubitemus ad ipsius gratia, omnia hominis merita praeueniri, per quem fit ut aliquid boni, et uelle incipiamus et facere. Quo utique auxilio et munere Dei non aufertur liberum abitrium sed liberatur. Ut de tenebroso lucidum, de prauo rectum : de languido sanum, de imprudente sit prouidum. Tanta enim est erga omnes homines bonitas
 5 Dei, ut nostra uelit esse merita, quae sunt ipsius dona : et pro his que largitus est, aeterna premia sit donaturus. Agit quippe in nobis, ut quod uult et uelimus et agamus : Nec osiosa in nobis esse patitur quae exercenda non negligenda donauit, ut et nos cooperatores simus gratie Dei. Ac si quid in nobis ex nostra uiderimus remissione languescere : ad illum sollicitæ recurramus, qui sanat omnes languores nostros, et redimat de interitu uitam nostram. Et cui cotidie dicimus. *Ne nos inducas in temptationem : sed libera nos a malo.*

10 EIUSDEM PPAE EX EADEM EPISTOLA DEFINITIONUM AD EPISCOPOS GALLIARUM DE SANCTO AUGUSTINO MIRA LAUDIS ASSERTIO

[9.] Augustinum sanctae recordationis uirum pro uita sua atque meritis in nostra communione semper habuimus : Nec unquam hunc sinistre suspicionis saltem rumor | aspersit. Quem tantæ scientiae olim
 15 in commune senserunt : utpote qui ubique cunctis et amori fuerit et honori. Unde resistatur talibus quos male crescere uideamur, nec fas est haec pati religiosas animas. Quarum afflictione quia membra nostra sunt nos quoque conuenit macerari. Quamuis maneat hos beatitudo promissa quicumque probantur *persecutionem propter iustitiam* sustinere. Quibus quid promittit Dominus in futurum sequens sermo declarat. Non est agentium causa solorum : uniuersalis aeclesia, quacumque nouitate pulsatur. Intellegamus haec ipsa uobis,
 20 quae nobis non placent displicere quod ita demum probare poterimus si inposito pro nobis silentio de tali re in posterum quaerela cessabit. Deus uos incolumes custodiat fratres karissimi.

★★

ITEM BEATI LEONIS PPAE DE UIRUTE ET SACRAMENTO BAPTISMATIS

[1.] Soluitur itaque letifere pactionis male suadenda descriptio: et per iniustitiam plus petendi, totius debiti summa uacuatur. Fortis ille nequitur uinculis suis et omne commentum maligni in caput ipsius retorquetur.
 25 Ligato mundi principe captiuitatis uasa rapiuntur. Redit in honorem suum ab antiquis contagiis purgata natura : mors morte destruitur : Natiuitas natiuitate reparatur. Quoniam simul et redemptio aufert seruitutem et regeneratio mutat originem, et fides iustificat peccatorem.

[2.] Nascens itaque Dominus Ihesus Christus homo uerus qui numquam esse destitit Deus uerus. Noue creaturae in se fecit exordium, et in ortus sui forma dedit humano generi spiritale principium : ut ad carnalis generationis abolenda contagia : esset generandis origo sine semine criminis. De quibus dicitur. *Qui non ex sanguinibus neque ex uoluntate carnis, neque ex uoluntate uiri, sed ex Deo nati sunt.* Quae hoc sacramentum mens
 30 comprehendere : quae hanc gratiam ualeat lingua narrare ? Reddit innocentiam iniquitas : et in nouitatem uetustas. In adobtionem ueniunt alieni et in hereditatem ingrediuntur extranei. De im|piis iusti, de auaris
 68r benigni, de incontinentibus casti : de terrenis incipiunt esse caelestes. Quae autem est ista *mutatio*, nisi *dextera*

9 Mt 6,13 || 17-18 cfr Mt 5,10 || 30-31 Io 1,13 || 30.34-31.1 Ps 76,11

12-21 exc. 9.: CÆL. *epist.* 21 (JW 381), 2 = PL 50, col. 530,8-29

23-27 exc. 1.: LEO. M. *tract.* 22, 4 = CCSL 138, p. 97,164-178

30.28-31.2 exc. 2.: LEO. M. *tract.* 27, 2 = CCSL 138, p. 133,40-134,55

1 ad *scripsi*] a G || 6 agit *G^{pc}*] ait *G^{ac}*] || 6 ut *G^{pc}*] et *G^{ac}*] || 8 sollicitæ recurramus *G^{pc}*] sollicitare curramus *G^{ac}*] || 10 eadem *scripsi*] eodem G || 15 ubique *G^{pc}*] || 16 afflictione *G^{pc}*] afflictione *G^{ac}*] || 23 male suadenda G] malesuada *ed.(β)*] || 23 descriptio G] conscriptio *ed.(β)*] || 30 generationis *G^{pc}*] regenerationis *G^{ac}*] || 30 abolenda *G^{pc}*] obolenda *G^{ac}*] || 30 generandis G] regenerandis *ed.*] || 30-31 ex sanguinibus *scripsi*] exanguinibus G || 31 neque - carnis neque - uiri G] neque... uiri neque... carnis - *ed.*] || 32 reddit G] redit *ed.*] || 32 innocentiam G] in i. *ed.*] || 34 dextera G] dexterae *ed.*

excelsi? quoniam Filius Dei uenit soluere opera diaboli, et ita se nobis, nosque inseruit sibi : ut Dei ad humana descensio fieret : hominis ad diuina prouectio.

[3.] Solus itaque inter filios hominum Dominus Ihesus innocens natus qui solus sine carnali concupiscentiae pollutione conceptus. Factus est homo nostri generis : ut nos diuine naturae possemus esse consortes. Originem quam sumpsit in utero uirginis, posuit in fonte bapismatis. Dedit aquae quod dedit matri. Uirtus enim altissimi. et obumbratio Spiritus Sancti quae fecit ut Maria pareret saluatorem : eadem facit ut regeneraret unda credentem.

[4.] In hac natiuitate Christi secundum prophetiam Daud : *ueritas de terra orta est et iustitia de celo prospexit*. In hac natiuitate Christi etiam Esaie sermo completus est dicentis. *Producat terra et germinet saluatorem : et iustitia oritur simul*. Terra enim carnis humanae, quae in primo preuaricatore maledicta fuerat : in hoc solo beate uirginis partu germen edidit benedictum et a uitio suae stirpis alienum. Cuius spiritalem originem in regeneratione consequimur, et omni homini renascenti aqua bapismatis instar est uteri uirginalis eodem Sancto Spiritu replente fontem qui repleuit et uirginem. Ut peccatum quod ibi uacuauit sacra conceptio : hic mistica tollat ablutio.

[5.] Sed uos dilectissimi quos nullius dignius quam beati Apostoli Petri alloquor uerbis, *genus helectum, regale sacerdotium, gens sancta, et populus adquisicionis*, aedificati super inuiolabilem petram Christum. Ipsique saluatori nostro Domino, per ueram susceptionem nostre carnis inserti : permanete stabiles in ea fide quam confessi estis, coram multis testibus : et in qua renati per aquam et Spiritum Sanctum, accepistis crisma salutis, et signaculum uitae aeternae. Si quis autem aliud uobis adnuntiauerit praeter id quod didicistis anathema sit. Nolite impias fabulas praepone lucidissimae ueritati. Et quicquid contra regulam catholici, et apostolici symboli | aut legere, aut audire contigerit : id omnino mortiferum, et diabolicum iudicate.

[6.] Quamuis ergo illa infantia quam Filii Dei non est dedignata maiestas in uirum perfectum aetatis adiectione prouecta sit : et consummato passionis, ac resurrectionis triumpho omnes pro nobis susceptae humilitatis transierint actiones. Renouat tamen nobis hodierna festiuitas nati Ihesu ex Maria uirgine sacra primordia : et dum saluatoris nostri adoramus ortum inuenimus nos nostrum celebrare principium. generatio enim Christi origo est populi christiani, et natalis capitis : natalis est corporis. Habeant licet singuli quique uocatorum ordinem suum. Et omnes aeclesie filii temporum successione distincti : uniuersa tamen summa fidelium fonte orta bapismatis sicut cum Christo in passione crucifixi, in resurrectione suscitati : in ascensione ad Patris dexteram collocati : ita cum ipso sumus in hac natiuitate congeniti. Quicquid enim hominum in quacumque mundi parte credentium, regeneratur in Christo : Interciso originalis tramite uetustatis, transit in nouum hominem renascendo. Nec iam in propagine habetur carnalis patris : sed in germine saluatoris. Qui ideo filius hominis est factus : ut nos filii Dei esse possimus. Nisi enim ille ad nos in hac humilitate descenderet : nemo ad illum ullis suis meritis perueniret. Nichil hic uocatorum cordibus caliginis inferat terrena sapientia nec se contra altitudinem gratiae Dei mox in mare rediturus terrenarum cogitationum puluis adtollat.

[7.] Sicut bonus pastor dignatus est *pro ouibus suis animam suam ponere*: ita et ipsae non dubitent, pro nomine pastoris occumbere. Ipse est cui non solum gloriosa martyrum fortitudo, sed etiam omnium renascentium fides in ipsa regeneratione compatitur. Dum enim renuntiatur diabulo et creditur Deo. Dum in nouitatem a uetustate transitur : dum terreni hominis imago deponitur, et caelestis forma suscipitur :

8-9 Ps 84,12 || 9-10 Is 45,8 || 15-16 I Pt 2,9 || 36 cfr Io 10,15

3-7 exc. 3.: LEO. M. tract. 25, 5 = CCSL 138, p. 123,127-134

8-14 exc. 4.: LEO. M. tract. 24, 3 = CCSL 138, p. 112,77-113,86

15-21 exc. 5.: LEO. M. tract. 24, 6 = CCSL 138, p. 115,126-138

22-35 exc. 6.: LEO. M. tract. 26, 2 = CCSL 138, p. 126,24-127,47

31.36-32.3 exc. 7.a.: LEO. M. tract. 63, 6-7 = CCSL 138A, p. 386,110-387,122

3 qui G] quia ed. || 4 possemus G] possimus ed. || 6 ut s.l. G] || 7 regeneraret G] regeneret ed. || 9 hac G^{pc}] ac G^{ac} || 10 oritur G] oriatur ed. || 10 preuaricatore maledicta fuerat G] f. p. m. ed. || 15 nullius G] nullis ed. || 15 apostoli petri G] p. a. ed. || 16 et G] om. ed. || 17 saluatori nostro Domino G] d. s. n. ed. || 19 aliud uobis G] u. a. ed. || 20 lucidissimae ed.] luadissimae G] || 22 maiestas ed.] magestas G] || 23 pro nobis susceptae G] s. p. n. ed. || 25 inuenimus G] inuenimur ed. || 32 in G] om. ed. || 34 mare G] ima ed. || 36 ipsae non dubitent ed.] ipse non dubitet G] || 37 ipse ed.] ipsa G]

quaedam species mortis quaedam similitudo, resurrectionis interuenit. Ut susceptus a Christo Christumque suscipiens non idem sit post lauacrum qui ante bap̄tismum fuit. Sed corpus regenerati, fiat caro | Crucifixi. *Haec commutatio dilectissimi : dextere est excelsi, qui operatur omnia in omnibus.* ^b Hoc est illud uerum lumen: quod omnem hominem iustificat, et inlustrat. Hoc est quod eruit de potestate tenebrarum : et transfert in regnum

5 *Filii Dei.* Hoc est quod per natiuitatem animi desideria prouehit, et concupiscentias carnis extinguit. Hoc est quod Pasca Domini in azimis sinceritatis et ueritatis : legitime celebratur. Dum in fermento malitiae : ueteris abiecto, Noua creatura de ipso Domino inebriatur et pascitur. Non enim aliut agit participatio corporis et sanguinis Christi : quam ut in id quod sumimus transeamus. Et in quo cummortui et cumsepulti, et cumresuscitati sumus : ipsum per omnia et spiritu et carne gestemus. Dicente Apostolo. *Mortui enim estis : et uita*

10 *uestra abscondita est cum Christo in Deo. Cum Christus apparuerit uita uestra : tunc et uos cum ipso apparebitis in gloria.*

[8.] Nulli infirmorum crucis est negata uictoria : nec quisquam est, cui non Christi auxilietur oratio. Quae si multis in ipsum seuientibus profuit : quanto magis eos qui ad ipsum conuertuntur adiuuat. Sublata est ignorantia, temperata est difficultas et igneam illam qua uitae regio erat interclusa romp̄heam sacer Christi

15 sanguis extinxit. Ueræ luci, antiquae noctis cessit obscuritas. Inuitatur ad paradisi diuitias populus christianus : et cunctis regeneratis ad amissam patriam patefactus est reditus, si nemo sibi illam uiam faciat claudi quae potuit fidei latronis aperiri ? ^b Nihil enim redemptor noster, non ad nostram salutem aut egit aut pertulit. Ut uirtus quae inerat capiti inesset et corpori. Nam primum ipsa illa substantiae nostrae in deitate susceptio, quia *Uerbum caro factum est et habitabit in nobis*, quem hominum misericordiae suae nisi infidelem reliquid

20 exorcem ? Et cui non communis natura cum Christo est : si assummentem recipit, et eo Spiritu est regeneratus, quo ille progenitus.

3 Ps 76,11 || 3 I Cor 12,6 || 3-4 cfr Io 1,9 || 4-5 cfr Col 1,13 || 9-11 Col 3,3-4 || 19 Io 1,14

3-11 exc. 7.b.: LEO. M. tract. 63, 7 = CCSL 138A, p. 387,128-388,141
12-17 exc. 8.a.: LEO. M. tract. 66, 3 = CCSL 138A, p. 403,82-404,91
17-21 exc. 8.b.: LEO. M. tract. 66, 4 = CCSL 138A, p. 404,97-104

1 quaedam G] et q. ed. || 4 transfert ed.] transfret G || 5 natiuitatem G] nouitatem uitae ed. || 5 animi desideria G] d. a. ed. || 5 prouehit ed.] proue id G || 6 in G] om. ed. || 7 abiecto ed.] abiectio G || 8-9 cummortui et cumsepulti, et cumresuscitati G] comm. et cons. et conr. ed. || 10 cum ipso apparebitis G] a. c. i. ed. || 13 adiuuat ed.] adiuuitur G || 15 sanguis G^{bc}] sanguinis G^{ac} || 17 redemptor noster G] om. ed.: forse add. ipse collector || 19 quia G] qua ed. || 20 recipit G] recepit ed.